

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 février 2016

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 12 NOVEMBRE ET DU 17 DÉCEMBRE 2015	4
DÉCISIONS DU MAIRE.	4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5
2016-02-01 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'HÔPITAL « ANTOINE CHARIAL » À FRANCHEVILLE	5
FINANCES.....	8
2016-02-02 : MARCHÉ DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE ET DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
2016-02-03 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016	9
RESSOURCES HUMAINES.....	26
2016-02-04 : EVOLUTION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE : CRÉATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	26
ECONOMIE.....	27
2016-02-05 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À USAGE D'ESPACE CO-WORKING	27
PATRIMOINE.....	32
2016-02-06 : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES GROUPES SCOLAIRES DU CHÂTER ET DU BOURG, DES CRÈCHES DU BOURG ET DE BEL-AIR, DE L'IRIS ET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	32
2016-02-07 : GROUPE SCOLAIRE DE BEL-AIR : PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – DEMANDE SUBVENTION DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	32
2016-02-08 : RÉNOVATION DU SOL SPORTIF SALLE DU COSEC – COMPLEXE SPORTIF – ROUTE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	33
2016-02-09 : ÉCOLE DE MUSIQUE – FORT DU BRUISSIN – GROUPES SCOLAIRES DE BEL-AIR ET DU CHÂTER – CRÈCHE DU BOURG – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES	33
2016-02-10 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIÉS	35
QUESTIONS DIVERSES.....	36
QUESTIONS DU GROUPE « FRANCHEVILLE AU CŒUR » :	36

ANNEXES.....43

2016-02-01 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'HÔPITAL « ANTOINE CHARIAL » À FRANCHEVILLE	43
2016-02-02 : MARCHÉ DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE ET DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	44
2016-02-03 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016	45
2016-02-04 : ÉVOLUTION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE : CRÉATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	56
2016-02-05 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À USAGE D'ESPACE CO-WORKING	57
2016-02-06 : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES GROUPES SCOLAIRES DU CHÂTER ET DU BOURG, DES CRÈCHES DU BOURG ET DE BEL-AIR, DE L'IRIS ET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	58
2016-02-07 : GROUPE SCOLAIRE DE BEL-AIR : PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – DEMANDE SUBVENTION DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	59
2016-02-08 : RÉNOVATION DU SOL SPORTIF SALLE DU COSEC – COMPLEXE SPORTIF – ROUTE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	60
2016-02-09 : ÉCOLE DE MUSIQUE – FORT DU BRUISSIN – GROUPES SCOLAIRES DE BEL-AIR ET DU CHÂTER – CRÈCHE DU BOURG – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES	60
2016-02-10 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIÉS	61

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous, je vous propose comme à l'accoutumée que nous commençons par l'appel.

(M. Gourrier procède à l'appel.)

Pouvoir : Isabelle Quiblier, Georgette Barbet, René Lambert, Bruno Rivier

Secrétaire de séance : Mme Santos Malsch.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Si l'opposition ne souhaite pas assumer cette tâche, je la confierai à Madame Santos Malsch.

(Mme Santos Malsch est désignée secrétaire de séance.)

Vous avez reçu convocation de ce conseil municipal ainsi que l'ordre du jour.

Lors de la conférence des présidents un certain nombre de questions ont été recensées, nous y répondrons en fin de conseil municipal, comme à l'accoutumée.

- **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 12 novembre et du 17 décembre 2015**

M. RANTONNET.- Ont-ils donné lieu à commentaire de votre part ? Non. Donc, nous les approuvons.

LES COMPTES RENDUS SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

- **Décisions du maire.**

(Présentation des décisions.)

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes de précisions ?

M. KRETZSCHMAR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Une question sur la convention d'occupation d'un logement à titre précaire au 12, rue des écoles. Pouvons-nous connaître le cadre de cette mise à disposition ? De quoi s'agit-il exactement ?

M. RANTONNET.- C'est la continuation d'une convention précédente.

M. KRETZSCHMAR.- Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

M. RANTONNET.- Nous abordons ce conseil par un point important. Je vais m'en faire l'écho auprès de vous, il s'agit d'une motion contre la fermeture de l'hôpital Charial.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **2016-02-01 : Motion contre la fermeture de l'établissement de l'hôpital « Antoine Charial » à Francheville**

(Lecture de la motion par M. le Maire.)

M. RANTONNET.- Tel est ce que je souhaitais vous proposer en tout début de conseil.

Généralement, les vœux ou les motions sont attribués en fin de conseil, mais je trouve ce sujet suffisamment important, nous en discutons déjà depuis plusieurs mois avec les hospices civils. Il fallait maintenant franchir la première marche avec cette motion qui peut ouvrir soit débat, soit demande de précision de votre part ; je suis à votre disposition pour y répondre.

Y a-t-il des questions sur le sujet ?

Mme DUMONT.- Je ferai juste un commentaire : on peut ne pas partager la position des hospices civils de Lyon mais il s'agit pour eux d'essayer d'améliorer la gestion d'un budget public. Dont acte.

Sur l'évolution de Charial, on voudrait insister sur la partie EHPAD, car pour les deux autres services, nous avons une certaine proximité avec Lyon sud et l'hôpital Pierre Garraud, puisque ces deux hôpitaux devraient accueillir les deux unités de moyen et long séjour. Or, la population de l'ouest lyonnais a tendance à vieillir et on sait que l'on a beaucoup de maladies invalidantes dans les pathologies du vieillissement, qui sont non seulement gênantes pour le malade mais également très contraignantes pour les familles. Même s'il y a un projet d'ouverture d'EHPAD à Vaugneray l'an prochain, il est certain qu'il faut vraiment travailler avec l'ARS pour maintenir l'EHPAD de Charial ou, si ce n'est pas le cas, le plus possible en proximité et il faut essayer également d'avoir quelques places supplémentaires.

Nous soutenons évidemment la motion.

M. KRETZSCHMAR.- Je sais que certains collègues suggèrent que je symbolise un peu trop souvent les drosophiles.

J'ai une remarque préalable : vous parlez d'une motion, mais une réunion antérieure parle de vœu. La différence c'est qu'une motion peut faire l'objet d'une contre motion alors qu'un vœu est plutôt une expression unanime du conseil. À ce titre, je voulais vous suggérer un amendement à cette motion à laquelle je participe sur le fond. Il ne s'agirait pas de faire en sorte que le Maire demande aux hospices civils, etc., mais que le conseil municipal demande aux hospices civils si nous sommes d'accord sur l'ensemble de ce vœu (comme il a été précisé qu'il s'agissait d'un vœu dans la

réunion antérieure). On peut considérer que c'est bien l'ensemble du conseil municipal qui, à vos côtés, s'exprime.

Il aurait été intéressant d'associer au préalable l'ensemble des sensibilités de votre conseil à la préparation de ce vœu, ce qui est aussi l'occasion d'exprimer notre unanimité sur le sujet. Je le souhaite pour un prochain vœu.

C'est l'occasion peut-être aussi de nous éclairer, peut-être pas ce soir mais lors d'un prochain conseil, sur la politique des seniors à Francheville.

L'État a supprimé les CLIC il y a quelques années qui étaient un outil très intéressant de soutien aux seniors, on en voit l'éloignement aujourd'hui au quotidien. Il est difficile pour les seniors de trouver les services qui sont adaptés à leur situation et parfois, hélas, à leur pathologie.

L'équipe précédente avait lancé une démarche intéressante : le label « Francheville, ville aimée des aînés », j'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Avez-vous avancé sur ce sujet et sur la démarche plus globale d'amélioration de la politique senior ?

On sent bien dans cette affaire que l'enjeu est également financier pour les HCL. Avez-vous étudié avec eux les alternatives quant à l'utilisation d'une partie du terrain ? On sait que le tènement est important, il n'est pas consacré uniquement à l'hôpital mais aussi à un stade de football, ce qui est toujours étonnant pour un hôpital gériatrique. Il y a peut-être des marges de manœuvre à négocier avec les HCL. Comme nous n'avons pas été associés particulièrement à la négociation avec les HCL, nous ne savons pas où vous en êtes là-dessus.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Premier point, je suis tout à fait d'accord pour citer l'ensemble du conseil municipal. Vous imaginez bien que ce n'est pas uniquement une décision du maire, je souhaite qu'elle soit partagée par l'unanimité des membres de ce conseil.

Deuxième point, je vous propose Monsieur Kretzschmar, que l'on aborde la politique senior, qui est un objectif important dans ce mandat quelles que soient les équipes, lors d'un prochain conseil municipal. Nous aurons l'occasion vraisemblablement d'y revenir dans le cadre du pacte de cohérence et de l'appel à manifestation d'intérêts que nous devons formaliser avant fin mars. Nous vous ferons des propositions en ce sens.

Je vais répondre aux propos de Mme Dumont :

Il est clair que les hospices civils sont confrontés à une réorganisation et à des enjeux financiers très importants. Nous avons fait déjà eu une conférence de presse sur le sujet le 11 septembre dernier et nous avons mis en avant que l'on pouvait concevoir que l'hospitalisation et les courts séjours soient rapatriés à Lyon sud, cela correspondait à une cohérence et à une amélioration de productivité des plateaux techniques. Cela s'entend, même s'il faut adapter l'hôpital de Lyon sud et y faire des travaux supplémentaires.

En revanche, il y a les moyens et longs séjours, les 36 lits d'EHPAD, et il y a surtout l'Institut de la gériatrie qui fait que tous les métiers sont concentrés sur Charial, qui lui ont permis en 38 ans d'avoir une véritable expertise sur le sujet.

Enfin, je tiens à souligner que c'est un hôpital public. C'est un enjeu qui est important.

On évoquait tout à l'heure le nombre de personnes concernées, je parlerai simplement de Francheville. En 2012 - je n'ai pas réactualisé les chiffres - Francheville comptait 13 600 habitants, 3 255 Franchevillois avaient plus de 60 ans, soit un quart de nos concitoyens, 1 098 Franchevillois avaient plus de 75 ans et 185 avaient plus de 90 ans.

Pour avoir rencontré un certain nombre de médecins de Charial ces derniers temps, on peut considérer, compte tenu de cette population à l'époque de 13 600 habitants, qu'environ 220 Franchevillois sont atteints d'Alzheimer dont une centaine qui l'ignore. Donc, on voit que les enjeux sont importants, déjà sur Francheville.

La population de nos seniors de plus de 75 ans a augmenté de 50 % en 12 ans.

Bien évidemment le coût des travaux de Charial a été estimé selon les HCL à 25 M€, l'hôpital Pierre Garraud n'étant pas loin et étant classé bien évidemment la structure de Pierre Garraud l'a emporté pour les courts et moyens séjours.

Le Sénateur-Maire de Lyon, Gérard Collomb, Président de la Métropole mais aussi président des hospices civils de Lyon nous a annoncé lundi 1^{er} février 2016, en conseil de la Métropole, en séance publique, la fermeture de l'hôpital Charial à Francheville après des travaux de modernisation de Pierre Garraud, gériatrique lui aussi - je cite M. Collomb :

« Les hospices civils doivent se restructurer. Mme la ministre de la Santé vient d'ajouter une subvention exceptionnelle de 6 M€ aux hospices sous réserve de restructuration desdits hospices civils de Lyon.

HCL a décidé qu'Antoine Charial faisait partie des hôpitaux vieillissants. Pierre Garraud est classé, il sera modernisé et rattaché à la Croix Rousse avant la fermeture d'Antoine Charial qui, lui, est rattaché à Lyon sud. »

Cela dit, quel est le calendrier évoqué par les hospices civils de Lyon ? Trois ans pour certains services, cinq ans pour d'autres. Le dernier contact que j'ai eu avec le secrétaire général au mois de décembre évoquait une période de 5 à 10 ans.

Quels sont les enjeux ? À l'échelle de notre territoire, nous devons accompagner l'allongement de la durée de vie, 60 ans. Charial dispose du savoir-faire dans tous les métiers de la gériatrie, il serait désolant de perdre ce savoir-faire acquis depuis 40 ans.

Nous allons nous battre pour que Francheville dispose d'un pôle senior comme cela a été évoqué. Nous allons nous battre aussi aux côtés des élus des autres villes du bassin de vie pour garder les lits longs séjours.

Nous allons aussi nous battre aux côtés des élus du bassin de vie pour garder les 36 lits EHPAD, voire négocier - la porte est ouverte - 80 lits d'EHPAD qui semblent être le seuil d'exploitation requis dans cette activité.

Nous sommes en négociation avec les autres maires du bassin de vie avec l'ARS.

Nous avons la chance d'avoir à Francheville un gestionnaire EHPAD reconnu avec la CCPA au Gareizin. Nous les avons encore rencontrés en début de semaine.

Les synergies jouent à plein pour que nos concitoyens accèdent aux soins de l'hospitalisation publique si l'EHPAD ne semble plus être le cœur de métier des hospices civils de Lyon. Gérard Collomb a souligné ce point lundi.

Enfin, nous allons nous battre pour que les 350 salariés soient tous reclassés le moment venu si la fermeture devait être confirmée dans 5 ou 10 ans.

Tel est ce que je peux vous dire ce soir dans un souci de transparence sur les dossiers. Je ne voulais pas que vous appreniez cette déclaration de Gérard Collomb par les médias. Déclaration du président de la Métropole faite lundi dernier, je le rappelle, avant l'envoi de la liasse de ce conseil.

Je vais mettre cette motion au vote, elle sera présentée dans les autres conseils du bassin de vie sous une forme similaire. Vous pouvez compter sur notre implication sur ce dossier, et vous imaginez bien évidemment la préoccupation qui est la nôtre.

J'espère mes chers collègues que nous serons tous mobilisés pour conjuguer l'urbain et l'humain, puisque tel est le slogan de notre Métropole, et accompagner nos concitoyens dans la fin de leur vie, qui sera un jour la nôtre.

Tel est ce que je voulais dire ce soir. Je mets cette motion aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA MOTION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

FINANCES

- **2016-02-02 : Marché de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique résultat de l'appel d'offres ouvert et attribution du marché**

(Présentation du rapport par M. Calabre.)

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avez-vous des questions?

M. KRETZSCHMAR.- Pour le lot n°1, on parle bien de ce qu'on appelle « les sucettes », et pour le lot n°2 des plaques signalétiques. Ces deux marchés sont récurrents. J'ai une question quant à la durée du marché. Je n'ai pas replongé dans mes archives, mais il me semble que la durée précédente était bien inférieure à

10 ans. Pourquoi avoir choisi une durée aussi longue par rapport à ce type de marché, qui est en général plutôt entre 4 et 5 ans ?

Quant au marché des plaques, le lot n° 2, quelle sera l'augmentation relative pour le coût d'une plaque pour chaque commerçant ? J'imagine que le prestataire a réévalué ses prix. Les commerçants sont toujours intéressés par la signalétique mais l'ont toujours trouvée chère. Ce marché va-t-il se traduire par une augmentation significative ou pas ?

Monsieur Calabre, vous avez indiqué que les deux prestataires l'étaient déjà précédemment. Pour ce qui est de l'affichage type « sucettes », les prestataires sont assez nombreux sur le marché, je n'ai donc pas d'inquiétude. En revanche, j'ai plus d'inquiétude sur le marché des plaques où il existe en France un quasi-monopole de SITCOM, nous sommes quasiment condamnés à un seul prestataire. Avez-vous une réflexion dans ce domaine ?

M. CALABRE.- Vos questions amènent des précisions utiles :

S'agissant de la durée, j'ignore quelle était la durée du marché précédent. Peut-être était-il plus court ? De fait, nous souhaitons et nous faisons en sorte de passer par des mises en concurrence chaque fois que cela est possible, outre le fait qu'il y a une stabilité du dispositif qui est intéressante, qui nous a conduits à un marché sur 10 ans, ce qui nous permet de dépasser le seuil conduisant à une commission d'appel d'offres. C'est une CAO, qui évidemment inclut des représentants des différentes parties du conseil municipal.

En ce qui concerne le second point, l'appel d'offres a permis des propositions qui conduisaient à une baisse des tarifs pour les commerçants, notamment pour le lot qui a été retenu.

Enfin, s'agissant de la dernière question, il incombe aux services de la mairie d'être attentifs à ce que les conditions du marché soient strictement vérifiées comme cela doit être le cas dans tout dispositif public. Les collectivités territoriales comme l'État ne doivent pas être à la merci de fournisseurs. Il y a toujours des éléments de rétorsion si d'aventure la rigueur du marché n'était pas respectée.

M. RANTONNET.- Parfait, je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Monsieur Calabre, vous gardez la main pour la présentation du DOB.

- **2016-02-03 : Rapport d'orientations budgétaires pour 2016**

M. CALABRE.- Mesdames, Messieurs, nous allons aborder le débat d'orientations budgétaires.

Vous le savez, le Code général des collectivités territoriales impose qu'un débat d'orientations budgétaires intervienne dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Or, le budget primitif 2016 de la commune de Francheville sera présenté au conseil municipal du 17 mars, en même temps que le compte administratif relatif à l'exercice 2015. Vous connaissez ces deux documents.

La présentation introduisant le débat doit s'appuyer sur un rapport écrit selon la loi NOTRe, Nouvelle Organisation territoriale de la République, votée le 7 août 2015.

Les conseillers municipaux possèdent le rapport dont j'indiquerai les grandes lignes en m'appuyant sur un diaporama synthétique en introduction à ce débat, si vous le voulez bien.

(Présentation sous forme de diaporama.)

Un premier temps de cette présentation sera consacré au résultat prévisionnel de l'exercice 2015. Ensuite, des éléments principaux de contexte budgétaire seront indiqués, avant que nous présentions les orientations budgétaires proposées pour 2016.

Je rappelle qu'il s'agit ce soir d'un débat sur les orientations budgétaires et non pas d'une discussion du budget 2016 puisque celui-ci sera proposé le 17 mars prochain. Il s'agit donc bien d'un débat sur les orientations budgétaires en nous appuyant sur des données, notamment des tableaux qui, en l'état actuel des choses, à date, sont des prévisions qui pourront être sujettes à des révisions ou à des adaptations puisqu'en ce qui concerne l'exécution budgétaire 2015, celle-ci sera stabilisée dans le compte administratif qui sera soumis à votre vote le 17 mars. Le budget primitif 2016 sera également soumis à votre vote à la même date, le 17 mars prochain.

Par conséquent, les données qui vous sont ici présentées sont des prévisions.

Exécution budgétaire 2015.

Cette exécution budgétaire 2015 aura dégagé une épargne substantielle puisqu'elle s'élève à 2 661 000 €.

Cette épargne substantielle inclut deux cessions pour un montant de 914 000 €. Ces deux cessions concernent l'ancien centre social et le terrain de la dent creuse.

Donc, hors cessions, l'épargne s'élève à 1 747 000 €.

Tel est ce que dégage l'exercice 2015 en termes d'épargne.

Je rappelle que les comptes se répartissent entre deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- Section de fonctionnement :
 - ↳ Recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement auront augmenté de 1,4 % hors cessions par rapport à 2014.

Une augmentation malgré la baisse des dotations de l'État, qui représente un total de 355 000 €. Pour être plus précis, la dotation globale forfaitaire a baissé de 210 000 € et, par ailleurs, sont arrivées à leur terme :

- la dotation de solidarité urbaine, c'est 59 000 € de moins par rapport au compte 2014 ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : la fin de ce processus conduit à recevoir 85 000 € de moins qu'en 2014.

En 2015, les dotations de l'État baissent donc 355 000 €.

En revanche, nous avons enregistré des progressions :

- des recettes fiscales directes et indirectes ;
- des recettes CAF ;
- des recettes issues des services.

Cela conduit à cette progression des recettes de gestion courante de 1,4 % en 2015 par rapport à 2014.

↳ Dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de gestion courante, nous aurons enregistré une baisse de 5,1 % répartie entre une diminution des :

- frais de fonctionnement courant de 300 000 € ;
- frais de personnel de 103 000 €
- financements de la régie culturelle de 58 000 €

En revanche, on enregistre une progression des prélèvements sur les recettes fiscales à travers le FPIC pour 25 000 €.

Voilà ce qui nous permet de dégager une épargne brute de 1 747 000 € à laquelle s'ajoutent les cessions pour un montant de 914 000 €.

- Autofinancement

Si l'on considère par ailleurs que nous avons reçu 355 000 € en 2015 de recettes d'investissement, nous avons finalement dégagé d'un autofinancement pour l'exercice correspondant à la somme des trois éléments, donne un autofinancement de 3 016 000 €.

Cet autofinancement a été affecté de la façon suivante :

- dépenses d'investissement 1 199 000 €

- remboursement du capital de la dette : 532 000 €

Au total, l'affectation est de 1 731 000 €, soit un excédent de 1 285 000 €.

Cet excédent s'est ajouté à la trésorerie qui existait en début d'exercice de 1 149 000 € pour conduire à une trésorerie en fin d'exercice de 2 434 000 €. Naturellement, nous avons pu passer l'exercice sans emprunter.

Tel est l'état des comptes pour 2015. Ils seront définitivement fixés par le compte administratif, en parallèle du compte de gestion de la trésorerie principale, qui seront soumis à votre vote le 17 mars prochain.

Contexte 2016

En 2016, nous avons des éléments de contexte qui proviennent du cadre national, ce sont les suivants :

- une poursuite de la baisse de la dotation globale forfaitaire qui va correspondre à 235 000 € en 2016 ;
- une poursuite de la progression du fonds de péréquation des ressources intercommunales qui assure une péréquation entre les différentes communes, il est prélevé sur les dépenses, il représentera 15 000 € en 2016 ;
- la revalorisation des bases fiscales a été fixée par la loi de finances à 1 %, soit environ 80 000 € ;
- la création d'un fonds de soutien à l'investissement local nous permettra, compte tenu de la qualification des dossiers, de présenter plusieurs dossiers éligibles : réfection du sol du COSEC, l'extension du groupe scolaire Bel Air et les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Orientations budgétaires 2016

Au regard de ce contexte national, les orientations budgétaires que nous avons souhaité retenir, et que nous vous présentons dans le cadre de ce débat sur les orientations pour 2016, sont les suivantes :

- pas de recours à la hausse des taux communaux de fiscalité, nous poursuivons la démarche que nous avons engagée depuis notre élection dans cette mairie ;
- une baisse de 5 % des charges de fonctionnement à périmètre constant de 2015 à 2016 ; la régie culturelle étant supprimée, certaines charges seront incluses dans le budget mais, parallèlement, il n'y aura plus de versement d'une subvention à cette régie ;
- une stabilisation des dépenses de personnel ; là encore, nous poursuivons la politique que nous avons engagée et concrétisée l'an dernier ;
- une stabilisation des subventions versées aux associations qui permettra de préserver le tissu des associations, notamment culturelles et sportives ;
- un programme d'investissement portant sur les investissements courants pour un montant de 962 000 € ;

- des investissements inscrits au PPI pour un montant de 1 167 000 €.

Telles sont les orientations qui sont soumises à votre appréciation dans le cadre de ce débat, étant entendu que la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est complétée de la présentation d'un projet prévisionnel de budget primitif. Le 17 mars prochain, vous sera proposé un projet de budget primitif, pour le moment la finalisation de ce projet est en cours puisque nous n'avons pas encore les éléments fiscaux ; ils nous parviendront début mars. Néanmoins, l'intégration des éléments que je vous ai cités, il y a un instant, peut révéler leur cohérence à travers la présentation de ce tableau qui, je le rappelle n'est encore que prévisionnel.

S'agissant du programme pluriannuel d'investissement, nous restons dans le cadre du programme qui avait été présenté au conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires de l'an dernier, en vérité c'était le débat d'orientations budgétaires pour 2015 qui s'était déroulé en décembre 2014 puisque le calendrier était plus précoce que cette année.

Vous disposez de ce programme pluriannuel d'investissement, il est également présenté sur le tableau. Il maintient l'enveloppe et les grandes masses prévues dans la présentation et le programme pluriannuel que nous vous avons proposé l'an dernier.

Nous vous remercions.

M. RANTONNET.- Nous pouvons ouvrir ce débat d'orientation budgétaires. Qui a des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai une question de forme. Nous avons eu deux rapports : un rapport envoyé dans les délais et un rapport que nous avons eu ce soir dans notre classeur. Peut-on connaître la différence entre le premier et le deuxième ? Nous n'avons pas eu l'occasion de faire le décalque entre les deux, merci de nous aider puisque je pense que nous allons voter sur le rapport qui était dans nos classeurs.

Est-il différent ou pas ? Merci de cette information.

On appréciera également d'avoir les magnifiques diapositives de M. Calabre. Donc, merci.

S'agissant du fond, je vais reprendre l'ordre du rapport :

Vous faites état dans le rapport en page 3 de la réserve parlementaire pour un total de 72 000 €. De quoi s'agit-il? Je n'ai pas eu d'information sur ce point jusqu'à présent.

Je ferai une remarque sur le PPI à la fois sur 2015 et 2016. L'investissement engagé sur 2015 était de 410 000 € et l'investissement programmé pour 2016 sera de 962 000 €, soit un total sur ces deux années de 1 300 000 €, ce qui représente moins de 20 % de l'ensemble de la PPI du mandat. Est-ce que vous n'accusez pas déjà un premier retard par rapport à la capacité d'engager l'ensemble de la PPI sur le mandat ?

J'ai une question de compréhension, en page 6, vous parlez de la contribution RCP qui équivaut à une ponction de 1 782 000 €, lorsque je fais la somme des histogrammes, j'arrive à moins de 800 000 € ; je ne sais pas quel est le bon chiffre. Est-ce que la ponction prélevée par l'État est de 1,7 M€ ou de 800 K€ à l'issue de la période jusqu'en 2017 ?

J'ai des questions plus nombreuses sur la dernière page et les orientations de 2016 :

M. Calabre a dit que vous vous engagiez à ne pas toucher les taux ; le texte affirme : « un mandat sans augmentation de la fiscalité », ce qui est faux puisque les bases augmentent, c'est précisé dans le texte, donc la fiscalité augmente ; les taux n'augmentant pas. C'est mieux d'être précis.

La commune veut maintenir ses capacités d'autofinancement pour limiter le recours à l'emprunt. Finalement, pourquoi ? J'ai déjà eu l'occasion de poser la question l'année dernière : les taux étant si bas, quel est l'intérêt financier, économique, politique à mobiliser aussi peu l'emprunt pour la commune, notamment par rapport à sa PPI ?

Le budget de fonctionnement baisserait de 5 % sur 2016 hors activités culturelles, j'en suis très heureux pour les activités culturelles, je souhaiterais que l'ensemble des activités soit épargné par la rigueur budgétaire et par l'épargne brute. Pourquoi les activités culturelles sont-elles préservées ? Qu'est-ce qui fait « l'exceptionnalité » de ce champ ? Pourquoi pas les activités sportives, par exemple ?

Enfin, pour ce qui est de la PPI, trois questions pour finir :

Une première remarque tout d'abord, le champ du stationnement et de la sécurité représente près d'1,2 M€ sur la PPI, soit plus de 50 % du budget d'investissement hors stade, mais vous le soulignez c'est un (*inaudible*) politique.

Qu'en est-il de l'investissement prévu en 2016 sur Bel Air ? On parle d'un investissement de 153 000 €. De quoi s'agit-il ?

Enfin, je vois qu'un achat est programmé, de mémoire, il s'agit d'un achat de foncier de l'ordre de 200 000 € pour le CTM en 2018 sans aucun investissement supérieur en 2019 et en 2020. Cela veut-il dire que le personnel technique devra attendre 2021 avant d'avoir une véritable solution ultime de son activité ?

Ou en êtes-vous avec vos voisins parce que vous avez parlé d'une solution intercommunale.

Merci de votre attention.

M. RANTONNET.- Nous avons eu un certain nombre de questions. J'en ai listé un certain nombre pour M. Kretschmar. On continue avec M. Guibert, puis nous nous répartirons les réponses.

M. GUIBERT.- Merci Monsieur le Maire. Afin de ne pas renouveler la triste expérience du DOB 2015, mon intervention ne comportera pas de questions car

vous n'y répondez pas, et sera en une seule fois car l'an dernier vous ne m'aviez pas redonné la parole comme vous vous y étiez engagé.

En préambule, nous voudrions remercier la Directrice générale des services, la Directrice des finances et les services pour ce rapport d'orientations budgétaires très exhaustif qui nous a été transmis afin que nous puissions l'examiner avec soin.

Nos remarques porteront sur les trois grands axes présentés : l'année 2015, le budget 2016, et le Plan Pluriannuel d'Investissement.

En ce qui concerne 2015, nous mettrons en parallèle les écrits de Michel Rantonnet dans Francheville autrement de 2011 qui demandait aux Franchevillois de : « Classez ce document avec votre carte d'électeur et votre bilan 2014-2015 ! »

Vous écriviez : « Défendre le pouvoir d'achat est la priorité absolue. »

Voici quelques décisions que vous avez prises sur ces deux dernières années :

- diminution de 2 €/habitant de la taxe d'habitation, hausse de 5 € de la taxe foncière en 2014 (*Source du ministère des Finances, Minefi.*) ;
- augmentation très forte, pouvant aller jusqu'à 400 % des tarifs périscolaires pour les enfants dont les parents ne résident pas à Francheville ;
- augmentation de 25 % des tarifs adultes au restaurant scolaire ;

- augmentation de 2 % des tarifs périscolaires pour les Franchevillois alors que l'inflation était nulle en 2015.

Vous écriviez :

« Sans cette imposition Francheville serait proche de la cessation de paiement ;

Francheville n'est pas endettée parce que la commune ne peut plus emprunter.

Notre fonctionnement est si lourd que les équipements sont financés par la vente de notre patrimoine aux promoteurs. »

En 2015 : endettement de 493 €/habitant contre 1 123 € pour les communes de même strate, ce qui vous permettra de financer en partie votre unique grand projet.

En 2015 : 900 K€ de recettes dues à la vente de ce patrimoine.

En ce qui concerne le personnel communal, nous ne reprendrons pas vos propositions fluctuantes et vos affirmations infondées faites lors du mandat précédent mais nous rappellerons les mesures que vous avez mises en application en 2015 :

- diminution du montant de l'assurance statutaire de 90 K€ par la non-couverture de la maladie ordinaire, alors que le coût estimé de l'absentéisme s'élève en 2015 à 525 K€ (source : commission des Ressources Humaines de décembre 2015) dont une très faible partie remboursée, 28 K€ contre 164 K€

en 2014, alors que vous déclariez au conseil municipal : « Ce risque ne coûte pas 90 K€ .

- diminution systématique du temps de travail des ATSEM lorsqu'un poste se libère.

En conclusion, vous arrivez à dégager un excédent de fonctionnement dans la norme des communes de même strate, ce qui n'était pas le cas l'an dernier, en particulier grâce à :

- l'augmentation de la population de la commune qui contribue à augmenter de façon significative les recettes des impôts locaux, plus 225 K€ ;
- l'augmentation des tarifs municipaux ;
- le bricolage sur le temps de travail des agents municipaux,
- la réduction des frais de fonctionnement, entre autres par la diminution du coût des carburants et des crédits affectés à l'entretien des bâtiments.

En ce qui concerne les investissements réalisés, ceux-ci se résument à peu de chagrin avec moins de 1,2 M€, inférieurs à ceux de 2014 dont 400 K€ dans le cadre du PPI avec la réalisation du parking de la rue du Robert, qui représente un sixième de tous les investissements réalisés. Cela a pour conséquence une faible recette du fonds de compensation de TVA qui est passé de 494 K€ en 2014 à 272 K€ en 2015 pour un montant estimé à 180 K€ en 2016 à éligibilité comparable.

Pour 2016, vous nous proposez dans vos orientations budgétaires :

- la stabilisation des dépenses de personnel en regroupant des directions, en ne recrutant pas l'agent chargé des grands projets – nous devrions dire « chargé *du* grand projet », pourtant créé en 2014, au risque de générer des *burn-out* pour les cadres, et en recherchant systématiquement des économies lors du départ des agents .
- une diminution des dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles concernant les activités culturelles dont les membres de la commission culture ne connaissent pas les dépenses à ce jour alors que votre programme culturel est en cours.

En investissement courant, vous prévoyez 100 K€ de plus qu'en 2015 mais quel sera le taux de réalisation sachant qu'il était de 50 % l'an dernier ?

Cependant, vous ne dites rien sur l'orientation choisie dès l'an dernier par votre majorité d'augmenter les tarifs municipaux de façon importante avec la première mise en application pour cette année concernant les locations des salles, plus 90 % pour la seule location de la salle Barbara.

Nous ne pouvons qu'être vigilants pour les années à venir concernant ces tarifs car le courrier de la Première adjointe aux associations laisse penser à une nouvelle augmentation pour la prise en charge de l'argent chargé de la sécurité incendie.

De même, vous ne nous dites rien sur votre projet concernant l'évolution des tarifs périscolaires applicables à la rentrée 2016.

Le plan pluriannuel d'investissement appelle de notre part plusieurs remarques :

Pour le complexe sportif vous opérez un glissement des crédits non utilisés en 2015 et 2016 sur l'année 2017, ce qui se traduira très certainement par un chantier non terminé sur ce mandat.

Pour le stationnement, vous prévoyez un crédit de 80 K€. Nous ignorons l'utilisation alors que le coût pour le parking de la rue du Robert s'est élevé à 6 000 € par place sans acquisition foncière.

La sécurité publique bénéficie de 200 K€ de crédit pour l'installation d'une vidéosurveillance alors que la commission sécurité ne s'est pas réunie pour travailler ce dossier et que la ville n'a pas été retenue par l'État comme ville éligible à des subventions. Ce coût sera à la charge des seuls contribuables franchevillois, comme l'a été celui du parking de la rue du Robert.

Si nous examinons le réalisé 2015 et le prévisible 2016, nous constatons déjà un report de 500 K€ sur les années suivantes sur le quart des crédits prévu lors de votre précédente PPI. De ce fait, l'emprunt nécessaire pour financer vos projets sera décalé sur la deuxième moitié du mandat et affaiblira la capacité de financement des projets futurs.

En conclusion, nous renouvelons notre désaccord quant au report du vote du budget au mois de mars, ce qui pénalisera les associations qui devront financer leurs activités sur leurs fonds propres pour avoir un tiers de cette année.

Vous parvenez à mener à bien votre politique d'investissement car à votre arrivée les finances de la ville étaient saines, nous n'avons pas contracté d'emprunt toxique, nous avons un faible endettement, vous bénéficiez de l'augmentation raisonnée et raisonnable de la population et d'un personnel compétent et dévoué.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DE PARISOT.- Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord remercier M. Calabre pour la clarté et la précision de son exposé, et rappeler quelques propos que nous avons échangés lors du conseil municipal du mois de février lors du vote du budget de l'année 2015, et plus particulièrement quelques propos de notre opposition.

Je cite tout d'abord M. Guibert : « Vous comprendrez que notre groupe Francheville au cœur vote contre ce budget qui paraît plus dogmatique que pragmatique. »

Et ensuite, M. Kretschmar : « Je suis très étonné par ce choix qui est professé de limiter les DM à l'exceptionnel. Je ne vois pas comment cela est possible ».

Or, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. Calabre, nous apprenons que le stock de dettes est en diminution et s'élève aujourd'hui à 493 €/habitant pour un

stock au début de l'exercice précédent de 579 €/habitant. Par ailleurs, le nombre de DM au cours de l'année 2015 est de deux.

En conclusion, je voudrais féliciter l'ensemble des services pour avoir tenu ce cap ambitieux du budget 2015 et aussi pour avoir démontré que diminution de la fiscalité locale et continuité, voire amélioration du service public, sont compatibles.

Merci.

M. RANTONNET.- D'autres interventions ? Monsieur Gotteland.

M. GOTTELAND.- Merci Monsieur le Maire. Je voudrais ajouter aux propos de mon collègue le fait que c'est quand même bien de pouvoir gérer en faisant des économies à la fin d'un mandat, de tenir les engagements qui avaient été pris.

Je voudrais faire aussi une remarque sur le personnel pour les féliciter encore une fois d'avoir su dans un temps limité réagir et monter des dossiers de manière à avoir des dotations rapidement pour la mairie et pour la communauté de Francheville.

Je pense qu'il est bien de souligner, d'une part, que c'est grâce à un personnel très qualifié que ces projets ont pu être montés et, d'autre part, que c'est bien de pouvoir tenir les engagements qui ont été pris et de finir avec un endettement qui diminue.

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci. D'autres interventions ? Non.

Madame Barbier, sur les tarifs.

Mme BARBIER.- En 2014, pour les activités périscolaires, nous avons fait cette augmentation de 2 % pour la simple raison qu'en 2014 il n'y avait pas eu d'augmentation. Cela compensait 2014 et 2015, donc 1 % chaque année.

Pour la restauration scolaire des adultes, nous sommes passés de 4 à 5 €, cela faisait un certain temps qu'il n'y avait eu aucune augmentation de ces tarifs ; nous avons estimé que le tarif de 5 € était correct pour les adultes.

Concernant les tarifs extérieurs, il y a eu effectivement une forte augmentation pour les enfants extérieurs à la commune. Nous avons conclu qu'il était tout à fait normal que les enfants dont les parents ne payaient pas d'impôts sur la commune devaient payer la même somme que les parents qui payent les tarifs les plus élevés et qui payent des impôts sur la commune. Nous avons estimé que c'était une certaine égalité qui nous avait été demandée. Nous nous apercevons que toutes les communes autour de nous ont appliqué ce tarif pour les extérieurs.

M. RANTONNET.- Madame Petit, sur la culture pour répondre à M. Kretschmar.

Mme PETIT.- Je vais répondre à la fois à M. Kretschmar et M. Guibert.

Le projet culturel de notre équipe était d'axer notre effort sur une culture diversifiée, une culture pour le mieux vivre ensemble ; c'est ce qui était réclamé par les Franchevillois. Le succès que nous rencontrons sur les premiers événements de cette saison culturelle prouve que nous sommes dans le vrai par rapport à cela. Il était important de pouvoir exprimer ce projet culturel sur Francheville.

Pour répondre à M. Guibert sur le prix des salles, s'agissant des associations, je crois être au plus proche des associations, presque au quotidien, à Francheville. Je participe à toutes les assemblées générales, j'ai donc avec eux une vision de leurs comptes.

En dehors du centre social pour qui nous avons voté une délibération au précédent conseil municipal suite à sa demande d'une avance pour assurer son bouclage, aucune autre association n'est venue vers nous en exprimant des difficultés de trésorerie. À date, j'ai vu les plus grosses associations, certaines ont même des trésoreries qui vous feraient rêver ; nous aurons l'occasion d'en reparler lors du vote des subventions.

Concernant le prix des salles, à Francheville ce prix n'avait pas été augmenté de longue date. Nous avons fait un travail que j'ai expliqué lors du dernier conseil municipal sur ce qu'il se faisait dans les communes aux alentours, je tiens à préciser que beaucoup de communes prennent la décision de facturer aux associations, même les salles pour les activités. À Francheville, avec le budget que nous avons monté nous arrivons encore, malgré la baisse des dotations de l'État et les efforts financiers que nous devons faire, à ne pas facturer ces salles pour les activités des associations, c'est un point important.

Nous sommes à l'écoute des associations, nous sommes derrière elles. Je les reçois très régulièrement. Il y a une réunion avec l'ensemble des associations chaque année, c'est quelque chose qui est un peu nouveau et qui est bien vécu.

Effectivement, les prix des salles ont augmenté, mais la collectivité doit-elle payer pour certaines associations des techniciens ? C'est du personnel que la collectivité paye, c'est aux associations de les prendre en charge. De plus, lorsque les associations les payent, c'est qu'il y a des entrées, c'est notamment le cas pour les événements qui se déroulent à la salle Grappelli.

J'ajouterai que des partenariats sont maintenus avec certaines associations avec lesquelles nous sommes en contact régulièrement.

Je sais que c'est compliqué financièrement pour les associations et pour leurs budgets mais je pense que cela va passer. En revanche, nous verrons dans l'avenir comment nous pouvons faire pour le reste.

M. GOURRIER.- Je devais aussi répondre à divers points concernant la PPI.

Effectivement, vous l'avez dit nous avons un grand projet qui est celui du complexe sportif. On pourrait avoir beaucoup de projets et ne jamais les faire. Nous en avons un, nous allons le faire.

Il faut également être capable de financer les projets. Par le passé, ce n'était pas le cas, c'est la raison pour laquelle beaucoup de projets n'ont jamais vu le jour. Ce projet sera financé et sera réalisé.

M. Guibert soulignait que la commune était déjà relativement peu endettée, et pour cause : compte tenu du poids de ses frais de financement, elle n'avait pas la capacité à s'endetter. La première chose que nous faisons est d'essayer de diminuer l'endettement avant de pouvoir emprunter parce que, contrairement à ce que croit M. Kretzschmar, lorsqu'on emprunte, il faut rembourser un jour, et le fait que les taux soient bas ne justifie pas à tout prix de devoir s'endetter si on n'a pas la capacité de rembourser les emprunts. Donc, effectivement les taux sont bas. Nous aurons à faire appel à l'emprunt dans les années qui viennent mais en rapport avec nos capacités de remboursement.

Si on revient sur le projet de stade, vous semblez craindre que le projet n'aboutisse pas sur le mandat. On s'en est déjà expliqué : nous avons souhaité que les associations soient complètement associées et soit entièrement d'accord sur le projet proposé ; c'était la première étape. La deuxième étape est de faire appel à un maître d'œuvre, à un architecte afin de valider les options qui ont été prises lorsque nous avons fait cette concertation. Il reste encore un ou deux points sur lesquels seul un professionnel pourra nous dire comment ils peuvent être réglés, notamment ceux qui concernent la piste d'athlétisme dont on sait qu'il y a encore quelques options possibles.

Nous croyons que cette période d'attente était absolument nécessaire parce qu'on n'investit pas de telles sommes, même si ce n'est qu'un seul projet, sans être certain que l'objectif sera atteint vis-à-vis des associations. Si vous reprenez la PPI de l'an dernier, puisqu'on vous a dit qu'elle n'avait pas changé, le planning est exactement celui qui avait été donné l'année dernière, il n'y a donc pas de retard.

Voilà pour ce qui concerne le stade.

En ce qui concerne les aménagements de Bel Air qui figurent sur la PPI, il y a deux éléments : pour 2016, il s'agit des travaux qui seront faits sur l'école de Bel Air avec l'extension prévue, pour la suite, ce sont les prémisses des études qui vont conduire à un projet de rénovation et du nouveau centre scolaire sur Bel Air, en liaison avec le projet d'UCEAR.

Compte tenu des retards que prend le projet UCEAR, nous ne sommes pas en retard et nous avons prévu que les études peuvent commencer. Cela concerne le groupe scolaire de Bel Air mais également la maison de quartier puisque cette maison de quartier et la salle Léo Ferré font partie des bâtiments qui seront détruits dans le nouveau projet d'UCEAR. Il s'agit de la relocalisation de cette maison de quartier. Ce sont donc toutes les études concernant ce transfert, éventuellement un certain nombre d'honoraires et autres qui seront mis en place d'ici la fin du mandat, mais il n'est pas prévu de travaux avant la fin du mandat parce que, quoi qu'il en soit, l'opération UCEAR ne démarrera vraisemblablement pas avant la fin du mandat.

Concernant le stationnement, des sommes sont effectivement inscrites de façon à pouvoir faire face à des opportunités sur des emplacements de stationnement. Il est évident que nous travaillerons sur ce dossier avec la Métropole lorsqu'il y aura des possibilités puisque nous avons déjà un dossier avec la Métropole sur le sujet, mais le stationnement n'est pas une priorité pour la Métropole. Donc, par précaution, nous avons envisagé, comme le font beaucoup d'autres communes dans la situation actuelle, d'investir de façon à améliorer le stationnement sur la commune.

Pour le CTM, M. le Maire en a déjà parlé, nous avons des projets de mutualisation avec la commune de Tassin, c'est toujours d'actualité.

Nous avons des projets sur des tènements sur la commune. En revanche, nous n'avons pas progressé sur l'acquisition de telle ou telle parcelle pour différentes raisons. Dans le cadre de la révision du PLU, nous allons demander que le zonage des parcelles que nous avons ciblées sur la commune soit modifié de façon à ce qu'il soit bien réservé pour une opération de bâtiment public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette opération suit son cours.

Je comprends que le personnel du CTM soit demandeur de meilleures conditions mais il n'y a pas non plus une demande absolue de leur part de changer leur lieu de travail. C'est plutôt l'éclatement en différents endroits qui pose problème et génère sans doute des pertes de productivité plus que les conditions de travail des agents, d'après ce que j'ai pu comprendre.

M. RANTONNET.- Il vous revient Monsieur Calabre de répondre aux autres questions.

M. CALABRE.- Je suis très touché des compliments sur la clarté de l'exposé. Vraiment, j'aurais souhaité les mériter. Ma contribution est quand même très limitée parce que vous avez bien compris que je ne fais que parler entre les lignes, et les lignes ce n'est pas moi, c'est quelqu'un d'autre qui les a faites. Il en est de même pour les tableaux, ce n'est pas moi qui les ai faits.

En vérité, la gestion et l'administration d'une institution, c'est vrai au niveau d'une collectivité territoriale comme cela doit être vrai dans toute institution, en particulier du domaine public et du service public, et de l'État, et vous savez que j'y suis attaché, c'est un effort commun, c'est une action commune entre les personnes qui sont de positions différentes, ont des fonctions différentes, complémentaires, mais aussi dans une dynamique d'ensemble. C'est vrai que j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur un travail bien préparé que ce soit au niveau de la forme, de la logique, de la démonstration mais aussi au niveau de l'analyse et du contenu de ce que nous vous présentons, de ce que nous vous proposons. Après, une action se déroulera pendant des mois au bénéfice de la population.

Donc, ce qu'il faut retenir, c'est le fond cohérent, très sérieusement calculé et construit de ce que nous vous présentons en matière budgétaire et financière.

J'ai écouté avec attention et intérêt les exposés des conseillers représentant l'opposition puisqu'ils étaient aux affaires auparavant. Je me suis demandé si on ne pouvait pas interpréter les commentaires comme le projet ou une partie du projet

qu'ils auraient présenté, qu'ils nous auraient proposé, ce qu'aurait été leur budget, leurs propositions, leur stratégie, et je dois dire que si c'est le cas, franchement, je suis rassuré que nous soyons aux affaires et que nous construisions et proposons le budget.

On peut revenir sur un certain nombre d'éléments. Je ne voudrais pas venir déflorer des points qui porteraient sur le budget lui-même, et c'était la même chose l'an dernier. Je pense que tout le monde a bien compris, il faut distinguer les questions qui concernent les orientations budgétaires de celles qui concernent le budget proprement dit, étant entendu que le budget est de la compétence et du monopole de l'exécutif, en l'occurrence de l'exécutif municipal. Si nous discutons ce soir du budget, cela voudrait dire que lors du prochain vote, chaque conseiller serait juge et partie, ce qui n'est pas la règle du fonctionnement des institutions de la République.

Par conséquent, aujourd'hui, il s'agit bien du débat sur les orientations budgétaires. Néanmoins, à travers ces orientations, il y a toute une argumentation et un ensemble d'éléments de cohérence qui ont été précisés par les collègues, on pourrait en rajouter un certain nombre.

Des questions ont été posées, l'une porte sur les investissements prévus à Bel Air, pour 150 K€, il s'agit d'une classe supplémentaire.

Si je reprends le fil des propositions, il y a quelques points sur lesquels je peux répondre. J'ai, moi aussi, trouvé l'autre tableau dans le classeur. Il s'agit simplement d'un ajustement d'une ligne à la page 5 sur des totaux. Dans le document qu'on vous a envoyé, les totaux étaient surévalués par rapport à ceux qui figurent dans le document final, ils correspondent à la progression mécanique de la DGF.

Une précision, le total des économies réalisé chaque année par rapport à l'année précédente est le total des économies cumulées qui correspond au manque total de ressources dont on aura disposé sur le mandat, ce qui explique le chiffre de 1 782 000 €. Je vois indiqué « ponction », je préférerais « prélèvement », mais c'est une question de rédaction.

Les 72 K€ recouvrent à la fois une partie réserve parlementaire pour un montant de 9 K€ et la DETR pour un montant de 63 K€.

Je ne vais pas revenir sur le fait - et c'est une préoccupation générale de l'ensemble du dispositif public – qu'il ne faut pas conserver inutilement des réserves. Tous les moyens dont on dispose au niveau public sont des moyens qui viennent du contribuable. Je rappelle que selon les principes de base des finances publiques, on ne prélève pas 1 € pour le mettre de côté. Par conséquent, on maintient des réserves qui correspondent au fonds de roulement que pour le montant qui permet d'assurer une continuité du fonctionnement sans immobiliser des moyens publics. C'est pour cela que, même si les taux sont très bas, on n'emprunte pas si on n'en a pas besoin, et nous n'en avons pas besoin cette année.

C'est vraiment une préoccupation, un engagement, une politique qui est délibérément portée par cette municipalité. Il est vrai que l'on pourrait revenir sur une dynamique d'ensemble. Si nous sommes venus aux affaires, c'est que nous voulions

modifier les choses par rapport à la situation que nous avons pu analyser auparavant, sinon pourquoi nous retrouver dans ces fonctions. Il est vrai que nous avons trouvé une situation, qui était le résultat d'un enchaînement de mandats qui a conduit à une situation dans laquelle un cadrage budgétaire général a fait que la commune n'a pu réaliser des investissements ; il y a eu des investissements significatifs dans le dernier mandat mais au prix d'un relèvement des taux communaux. Il y a eu la vente de la gendarmerie et il y a eu aussi un endettement, peut-être pourrions-nous avoir une illustration tout à l'heure qui montrera qu'elle a été la vérité de la gestion financière, gestion par laquelle les possibilités d'endettement supplémentaires étaient limitées.

Face à cela, notre démarche est claire : une gestion qui vise à éliminer les gaspillages, à contrôler et à maîtriser les dépenses, à ne pas alourdir pour ce qui est de notre fait la pression fiscale, le reste est une question qui nous dépasse, et à assurer un enchaînement d'investissements, il y a de gros investissements, et d'autres qui le sont moins, qui répondent à la satisfaction des besoins que nous exprime la population, puisque dans chaque secteur les décisions sont prises en concertation étroite, ce n'est pas une politique où les décisions viennent seulement du cœur de l'exécutif municipal.

Je ne sais pas si j'ai à préciser davantage, je pense que M. le Maire a lui-même une argumentation à développer.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Il y a peut-être une autre question qui n'a pas eu de réponse sur la date de ce débat d'orientations budgétaires. Pourquoi a-t-il lieu en février ? Parce que nous souhaitons fixer les orientations budgétaires de l'année en connaissant le résultat de manière suffisamment précise de l'année précédente ; beaucoup de villes font de même. D'ailleurs, lundi dernier, au terme de 6 heures de conseil de la métropole, nous avons débattu sur les orientations budgétaires de la Métropole en connaissant le résultat de l'année précédente, ce qui fiabilise toujours un peu plus les orientations budgétaires.

Je crois que c'est la question à laquelle il n'a pas été répondu.

En préambule, je remercie à mon tour notre Adjoint aux finances et Marie Matthieu qui dirige notre direction financière.

Votre mission, Mesdames et Messieurs, n'a jamais été aussi difficile. En effet, nous devons intégrer trois niveaux de difficulté :

- l'anticipation d'un environnement économique totalement imprévisible ;
- l'adaptation aux turbulences financières qui nous sont imposées par l'État ;
- un pilotage très fin de nos finances publiques avec une approche désormais transversale de tous les services.

Jamais par le passé, les villes n'ont été confrontées à une telle crise de leurs finances locales, et ce quelles que soient les convictions de leurs édiles.

Dans ce contexte, comment franchir les obstacles 2016 et préparer les années suivantes pour maintenir le service public, pour répondre aux besoins d'équipement de Francheville, une ville de 15 000 habitants aujourd'hui, et enfin sans augmenter nos taux d'imposition locaux, cela s'entend, cela se répète ?

Le rapport d'orientations budgétaires 2016 nous permet de détailler notre feuille de route que nous avons présentée aux Franchevillois lors des vœux du 11 janvier dernier.

Tout d'abord, et je me répète, la sécurité de tous est, et restera, notre priorité dans ce mandat. La sécurité publique, bien sûr, mais aussi la sécurité financière, il n'y a pas de sécurité publique sans la sécurité de nos finances locales.

Qui pouvait prévoir au moment des promesses électorales, il y a moins de deux ans, que l'état d'urgence consécutif au fanatisme bouleverserait à ce point non seulement les priorités financières de l'État mais aussi celles de la Région, de la Métropole, et bien sûr celles de Francheville ?

Qui pouvait prévoir au moment du débat électoral de 2014, il y a moins de deux ans, que l'État diviserait par deux sa dotation forfaitaire à Francheville entre 2013 et 2017 ?

C'est bien de cela dont il s'agit. Sur cette diapositive on visualise la contribution de l'État de 1,5 M€ en 2013, et qui sera seulement de 725 K€ en 2017 ; la suite ne s'annonce pas meilleure malgré la couleur bleue à l'écran sur cette diapositive.

Aujourd'hui, le temps n'est plus aux promesses mais à l'action. Sans les ressources nécessaires, sans l'indépendance financière pour parer aux urgences, il n'y a pas de sécurité du tout.

En 2015, nous avons anticipé les mesures de sécurité qu'il fallait prendre pour être au niveau de nos missions essentielles. Notre premier exercice budgétaire 2015 vient de renforcer nos finances locales, nous l'avons vu.

Côté fonctionnement, nous avons réalisé les économies nécessaires pour compenser la baisse de dotations de l'État.

À Francheville, c'est la première fois que les dépenses de gestion courante baissent de 5 % en 2015. Il n'y a jamais eu de précédent à Francheville.

Côté investissement, notre police municipale dispose enfin des locaux adaptés à une ville de 15 000 habitants, et les premières caméras de vidéoprotection seront installées cette année après l'audit de gendarmerie réalisé l'an dernier et pour être à l'unisson avec les autres communes environnantes. Francheville était la seule ville du secteur à ne pas être équipée, Francheville le sera avant la fin de cette année 2016. Mais renforcer la sécurité publique n'est possible qu'à la condition de renforcer nos finances publiques. L'environnement économique nous incite à la prudence et à la rationalisation.

À Francheville, nous avons l'obligation de maintenir notre cap, celui d'une rigueur budgétaire pour laquelle les Franchevillois nous ont donné mandat jusqu'en 2020.

Bien sûr, c'est optimiser notre fonctionnement mais c'est aussi investir après avoir baissé nos taux communaux d'imposition en 2014, mais c'est investir encore malgré la baisse de nos moyens et ce, sans augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ; c'est la seule variable à notre main, je vous le rappelle Monsieur Kretzschmar.

Dans une période incertaine, nous devons aux Franchevillois la sécurité des finances locales. À Francheville, les finances publiques sont bien tenues, Serge Calabre vous a présenté de bons ratios que nous envient déjà de nombreuses villes. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, ce résultat 2015 correspond aux efforts des services pour réduire la dépense publique. Madame la Directrice générale, je vous demande de remercier l'ensemble de vos services.

C'est parce que chaque ligne budgétaire est passée au crible chaque jour que nous avons économisé un demi-million d'euros en 2015.

Sur le seul fonctionnement, cette baisse de 5 % en un an des dépenses représente une inversion de tendance qui n'a jamais existé par le passé, c'est l'équivalent de dépenses courantes sur une année. Nous l'avions dit, nous l'avons fait.

À ce jour, Francheville est peu endettée, nous n'avons pas d'emprunt toxique, comme M. Guibert l'a souligné tout à l'heure. Néanmoins, nous avons investi 3 M€ en deux ans : 1,5 M€ en 2014 et 1,5 M€ l'an dernier sans recours à l'emprunt. Nous investirons encore 1,5 M€ en 2016, et nous ferons les efforts nécessaires pour ne pas emprunter en 2016, parce qu'il vaut mieux emprunter quand on en a besoin.

Connaissez-vous beaucoup de villes qui autofinancent leurs investissements, soit près de 5 M€ en trois ans sans recourir à l'emprunt après avoir économisé un demi-million d'euros en 2015 ?

À fin 2016, notre encours de dettes retrouvera son niveau de 2010, notre capacité d'endettement est donc intacte pour emprunter et prioriser la mise à niveau de notre stade, comme le soulignait Claude Gourrier il y a un instant. Cet investissement sera effectivement le plus important du mandat, nous nous y sommes engagés avant les élections.

Au moment où l'État infligeait aux villes une double peine : moins de recettes et plus de charges, le fameux effet de ciseaux, nous avons baissé les taux communaux d'imposition pour être dans l'obligation de réaliser les économies nécessaires. Cet objectif est atteint et nous ne faisons plus, Monsieur Guibert, la course en tête pour le taux de la taxe d'habitation.

M. GUIBERT.- Quinzième sur dix-huit.

M. RANTONNET.- Ce sont déjà deux places gagnées, c'est mieux que de faire la course en tête sur la plus haute marche.

En conclusion, souhaitons à Francheville de réaliser les mêmes économies en 2016. J'invite notre opposition à se rassembler sur les nécessités de l'heure pour réaliser tous ensemble les économies correspondant aux baisses des dotations de l'État pour que Francheville soit attractive non seulement par nature mais aussi par gestion et par raison.

Merci.

Je vous propose d'acter le rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté tout à l'heure.

ACTE EST DONNE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RESSOURCES HUMAINES

- **2016-02-04 : Evolution du service de Police Municipale : création d'un poste de Gardien de Police Municipale**

Présentation de la délibération par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il des demandes complémentaires ?

M. KRETZSCHMAR.- Merci. Si je comprends bien, il s'agit d'accompagner un ASVP vers un poste de gardien de police municipale, que devient le poste ASVP vacant ? Pourquoi n'est-il pas supprimé ? Pourquoi est-il ouvert à l'effectif ? C'est ma première question.

Ce qui m'amène à commenter le tableau d'effectif dans lequel il y a deux autres postes vacants. L'un d'eux a été évoqué par Maurice Guibert, celui de directeur des grands projets, le second est celui de directeur de la politique de la ville, qui est une fonction qui est fusionnée avec une autre direction.

Cela m'amène à constater par rapport à une qualification performance professionnelle que de fait ce tableau d'effectif a tendance à diminuer les effectifs qualifiés de la mairie. Comment amener la mairie à une qualification supérieure si les effectifs diminuent ?

Dernière question, pouvons-nous avoir un peu plus de détails sur l'organisation du fonctionnement de la vidéosurveillance au regard de cette décision d'effectif ? Qui sera derrière les caméras pour surveiller notre brave population ? Comment cela va-t-il fonctionner, et sur quelle durée ?

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres questions ? Mme Santos Malsch va vous répondre sur la partie RH et M. Laverlochère sur la partie vidéo.

Mme SANTOS MALSCH.- Vous avez bien compris qu'il s'agit d'une évolution professionnelle d'un de nos ASVP vers le grade de gardien de police municipale. Nous ne supprimons pas le poste ASVP car cet agent a deux carrières parallèles

pour l'instant puisqu'il est en détachement, si cela se passait mal, il reviendrait sur son grade d'ASVP. La question sur ce poste ASVP se posera à la fin du détachement, c'est-à-dire dans 18 mois.

En ce qui concerne les deux autres postes vacants :

- le poste de directeur des grands projets au sein de la direction des services technique est actuellement vacant, il sera pourvu lorsque le besoin s'en fera sentir au sein de la collectivité ,
- le poste de directeur de la DPV, vous savez mon cher collègue qu'il y a actuellement une fusion entre la DPV et la direction de la culture, les organigrammes sont en cours de constitution, nous verrons quand tout cela sera finalisé ce qu'il adviendra de ce poste.

Pour la partie vidéosurveillance, je passe la parole à Olivier Laverlochère.

Merci.

M. LAVERLOCHERE.- Juste une précision, en ce qui concerne le projet de vidéoprotection, il ne s'agit pas de surveiller la population, il ne faudrait pas véhiculer de fausses idées, il s'agit simplement d'avoir un dispositif d'enregistrement d'images qui permettra aux forces de l'ordre, lorsqu'il y aura des faits délictueux, de pouvoir identifier les auteurs ou en tout cas d'avoir un contexte de ce qu'il s'est passé sur les voiries.

Par rapport à un enregistrement et une récupération d'images, on a besoin d'un sureffectif extrêmement restreint. À ce jour, il n'est pas prévu de recruter plus d'effectifs en ce qui concerne le dispositif de vidéoprotection.

M. RANTONNET.- Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

ECONOMIE

- **2016-02-05 : Convention de mise à disposition d'un local à usage d'espace co-working**

M. LAVERLOCHERE.- Je commencerai par présenter ce qu'est le *co-working* parce qu'il me semble intéressant que chacun puisse le comprendre. Il s'agit d'un espace de bureau partagé et disponible selon les besoins des professionnels qui trouvent aussi dans cette solution un réseau d'échanges, d'entraide et de développement de leur activité.

Présentation de la délibération par M. Laverlochère.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de précision ou des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- Je suis heureux que cette question arrive si vite en délibération. C'était l'objet d'une question diverse il n'y a pas si longtemps, comme quoi les questions diverses ont du bon.

Ceci dit, je me demande si on n'est pas un peu dans la précipitation autour de cette délibération pour plusieurs raisons que je vais chercher à exposer brièvement.

La première chose, c'est le modèle économique de ce projet. On parle d'un local de 27 m², nous connaissons tous ce local. En revanche, on n'a pas de plan annexé contrairement à ce qui est annoncé dans la convention, merci de corriger cette erreur.

Je me demande si c'est effectivement un seul tenant dont on dispose sur ce local, il me semble qu'il est plus petit, il y a une arrière-boutique dont je ne connais pas la surface. Au-delà de ce détail, quand on s'intéresse à la modélisation proposée par le prestataire potentiel, le MIX, on s'aperçoit que la rentabilité d'une activité comme celle-là, qui est classique pour le *co-working* est liée au nombre de personnes *co-workers* qui utilisent le lieu, aux abonnements et à l'allocation d'heures. On s'aperçoit que la rentabilité n'est accessible qu'à un niveau de fréquentation important de ce lieu. On peut s'inquiéter de l'exiguïté du lieu, 27 m², par rapport au nombre de personnes nécessaires à le rentabiliser : 22 personnes au seuil de rentabilité, si j'ai bien compris, pour 27 m².

Certes, il ne s'agit pas d'occupation à temps plein mais j'aimerais juste avoir une précision sur la véracité du modèle économique et sur la manière dont les autres opérateurs de *co-working* analysent ce type de rentabilité.

Je ne connais pas de lieu de *co-working* qui fasse moins de 50 m² sur l'agglomération lyonnaise, c'est ce constat que je voudrais partager avec vous.

Le risque, au bout du compte, c'est que l'opérateur n'arrive pas à rentabiliser l'opération sous trois ans et qu'il se désengage dans la mesure où les conditions de désengagement sont assez faciles d'accès. C'est bien pour la commune, c'est moins bien pour le prestataire.

Deuxième question, sur l'égalité de l'aide économique que nous apportons puisqu'il s'agit d'une aide économique à un opérateur économique, qui est en développement d'activité sur la commune. Ce type d'aide est sérieusement réglementé par la loi. Je ne vous citerai pas l'ensemble des articles mais simplement trois principes :

- l'intention doit être celle de l'opérateur et pas de la commune.

Si c'est une aide économique, c'est bien l'opérateur qui vient solliciter la commune et pas le contraire. Or, les termes de cette délibération laissent à penser que c'est la commune qui est allée chercher l'opérateur et pas l'inverse. C'est une fragilité potentielle. Je sais que les services de la légalité de la préfecture ne sont pas forcément les plus zélés, mais malgré tout la rédaction me paraît un peu hasardeuse.

En fait, Le risque c'est que cette convention soit qualifiée en délégation de service public ou en marché clandestin. M. Calabre nous rappelait les contraintes d'un marché public, ce serait dommage que ce soit requalifié comme cela.

- la justification de l'intérêt général

Si nous apportons une aide économique spécifique, qui apporte un élément de différenciation par rapport à un autre opérateur concurrent tel que la Chambre de commerce ou un bailleur simplement de bail commercial, cela doit être justifié par l'intérêt public que cela représente.

L'intérêt public n'est pas manifeste à la lecture de la délibération parce qu'on ne parle pas d'une cible particulière de travailleurs qui seraient désavantagés par le niveau de revenus, par la difficulté d'accès à un local ou, comme c'est souvent le cas, de zone fragile de type zone rurale. Ce n'est pas le cas à Francheville, on aura donc du mal à justifier la spécificité des entrepreneurs qui seront accompagnés dans cet espace de *co-working* par rapport à ce qu'une offre concurrente, non aidée par l'action publique pourrait offrir.

- Les aides économiques depuis le 1^{er} janvier 2016 et l'application de la loi NOTRe sont une exclusivité de la Région Rhône-Alpes.

Il appartient à toute collectivité qui souhaite engager une aide économique sous ce principe de solliciter la Région Rhône-Alpes par simple avis technique, ce qui est souvent le cas, ou plus officiellement par délibération du Conseil régional qui délègue à la ville de Francheville la capacité à engager une aide économique.

J'encourage donc l'exécutif de notre commune à solliciter la région pour s'assurer que ce type de convention est conforme à la politique régionale. Le risque, là aussi, c'est que la Région considère que cette aide n'est pas légale.

Malgré tout, je me réjouis de ce projet. C'est un dossier que je connais un peu, vous l'aurez compris, je suis disposé à aider l'exécutif à avancer sur le sujet. Ces critiques sont principalement faites pour faire en sorte que cela réussisse.

Merci.

M. RANTONNET.- Merci. Madame Dumont.

Mme DUMONT.- Le dossier a été présenté dans deux commissions successives, on ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas eu de travail préliminaire sur ce dossier.

Je n'irai pas sur le droit et la légalité, je n'en ai pas les compétences. Simplement, dans le projet économique et les tableaux, on a l'impression que la personne qui prend en charge tout cela voit les choses de manière très optimiste, souhaitons qu'elle nous fasse mentir sur notre petit pessimisme momentané.

On se pose la question, mais on l'avait déjà évoqué en commission, de l'espace qui est relativement petit pour permettre à une vingtaine de personnes, voire plus, de travailler, certes pas tous ensemble, et d'avoir une occupation des locaux suffisante.

Quand on passe devant les locaux type Cordée à Lyon, il y a toujours beaucoup de monde avec une très grande ouverture. On passe tôt le matin, il y a du monde ainsi que tard le soir, ainsi que les samedis et week-ends.

Quand on regarde d'un peu plus près ce que l'on peut apercevoir sans avoir toutes les compétences pour analyser les choses, il y a peut-être encore à affiner ce projet, mais nous nous le soutiendrons et nous voterons la délibération.

M. RANTONNET. - Je vous remercie.

M. LAVERLOCHERE. - Une remarque a été faite sur la taille du local. Nous sommes tous conscients que créer un espace de *co-working* de façon totalement autonome sur un espace aussi restreint ne serait pas une bonne chose puisqu'il serait voué à l'échec. C'est la raison pour laquelle, nous avons un certain nombre d'acteurs de *co-working* sur la région lyonnaise qui nous ont contactés et que nous avons re-sollicités pour savoir s'il était possible de travailler en partenariat de façon à ouvrir un *co-working* en plein centre bourg, ce qui est un peu nouveau et tout à fait en lien avec le dispositif qui existe par ailleurs – on parle du MIX – qui a un local plus important sur la commune de Tassin la Demi-lune.

La convention est quelque chose de très important, elle permet à l'acteur économique en question de continuer son développement et de proposer le service de *co-working* sur notre commune et, elle nous donne une réponse puisque cela nous permet d'avoir une garantie d'animation et de dynamisme au niveau de ce local qui ne pouvait pas vivre seul.

En ce qui concerne le nombre d'adhérents et la fréquentation, le prévisionnel qui vous a été proposé en annexe de la délibération a été basé sur les ratios du secteur d'activité. Ces ratios nous montrent, si vous lisez bien le tableau, que le seuil de rentabilité se trouve à partir de 14 adhérents, c'est le nombre d'adhérents actuel après quelques mois d'ouverture du MIX, ce qui veut dire que c'est un nombre tout à fait atteignable sur notre local sur trois ans.

Ensuite, les ratios ont été calculés par rapport à des heures d'utilisation qui prennent en compte une certaine saisonnalité et le fait que l'ensemble des adhérents ne sont pas tous au même moment dans ce local qui a une capacité d'accueil de 14 adhérents en simultané.

Donc, nous sommes tout à fait dans une cible qui permet de prévoir une utilisation suffisante, pérenne, et autonome financièrement en ce qui concerne l'activité économique.

J'ai bien entendu votre remarque sur le fait de solliciter la Région en ce qui concerne les demandes de subvention. On l'a bien noté et on creusera bien entendu ce point.

S'agissant de l'ouverture, vous avez raison, ce sont des locaux qui sont utilisés très souvent et qui ont aussi leur utilité par rapport à leurs très forts taux de disponibilité. C'est un local qui sera ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, simplement avec un contrôle d'accès qui permettra ce type d'utilisation.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble des questions mais je pense que j'ai été assez exhaustif.

M. RANTONNET.- C'est très clair. Je voulais juste faire un commentaire. Il s'agit bien évidemment d'une expérimentation, nous sommes entièrement d'accord. Le local est peut-être petit mais nous avons cette opportunité de local.

Le risque financier pour la ville est limité, et surtout nous avons l'intime conviction que cet espace répond à un besoin. Sur Francheville, de mémoire, nous avons un peu plus de 600 numéros SIRET, c'est-à-dire des entités qui exercent une activité commerciale, professionnelle. Sur ces 600, nous avons près de 200 auto-entrepreneurs qui exercent soit à titre individuel soit une toute petite structure. Il y a donc un vrai besoin de personnes qui se lancent dans une activité pour des raisons diverses, et qui le font chez elles. C'est compliqué de créer une entreprise chez soi quand il faut recevoir des clients ou des fournisseurs, tout cela a été évoqué X fois dans les années précédentes.

Je trouve intéressant pour Francheville de tenter cette expérimentation. Nous sommes très modestes, nous la tentons, nous verrons comment cela marche. 28 m² ; c'est vrai que c'est petit, mais la demande est là. Il y a beaucoup de gens qui ont un accès laborieux à Internet, ce ne sera pas le cas ici. Beaucoup d'autoentrepreneurs souhaitent en rencontrer d'autres dans d'autres activités. Bref, un lieu d'échanges qui correspond peut-être aussi à réduire les trajets domicile/travail, et notamment pour accéder à Lyon sur un site qu'évoquait Mme Dumont.

On se lance, on essaie, on va voir si cela marche. Tout le bonheur qu'on peut souhaiter à ces jeunes pousses, c'est que cela marche très fort et qu'ensuite elles rejoignent l'horizon Bel Air où ils auront beaucoup plus de mètres carrés.

Si d'aventure, cela veut bien sourire et que le local soit trop petit, on n'aura pas de difficulté dans nos autres quartiers à trouver d'autres locaux disponibles pour une activité comparable.

N'oublions pas que le salariat est aujourd'hui de plus en plus compromis et que beaucoup de gens, y compris dans la fonction publique ont envie de se lancer dans la création d'une entreprise. Il y a des savoir-faire. Notre pays est bourré de talents, il suffit de voir ce que les Français sont capables de créer dans le numérique. Ce sont de toutes petites structures au départ. Souhaitons leur bonne chance et longue vie, et pourquoi pas à Francheville.

M. KRETZSCHMAR.- Je me permets juste d'insister sur la formulation de la convention, on suggère une modification toute simple, plutôt que dire que c'est la commune qui a souhaité installer un espace de *co-working*, il vaut mieux préciser que la commune a répondu à la sollicitation d'opérateurs, d'acteurs du *co-working*. Cela ne change rien du tout au fond mais cela permettrait d'éviter quelques risques tels que ceux que je mentionnais.

C'est une demande de point de forme car je ne suis pas sûr que vous accepterez la demande, je suggère qu'on reporte le vote de cette délibération au conseil municipal

de mars afin que vous puissiez solliciter la Région avant que la délibération soit votée, ce qui serait beaucoup plus élégant vis-à-vis du Conseil régional au regard de ses responsabilités politiques en matière d'action économique.

M. RANTONNET.- Je pense qu'on doit pouvoir donner une suite favorable au premier point que vous avez évoqué. Pour le deuxième point concernant la région, j'en fais mon affaire.

Nous passons aux voix :

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

PATRIMOINE

- **2016-02-06 : Mise aux normes accessibilité des groupes scolaires du Châter et du Bourg, des crèches du Bourg et de Bel-Air, de l'Iris et de l'École de Musique – demande de subventions DETR et Fonds d'Investissement Local**

Présentation du rapport par M. Bonneman

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je ne pense pas qu'il y ait de question sur la demande de subvention.

Mme PETIT.- Sur ce sujet de l'accessibilité, je voulais remercier Mme Rawas qui, sur le mandat précédent, quand j'étais dans l'opposition, avait travaillé de manière très constructive en commission sur l'accessibilité à Francheville.

Ce travail nous sert maintenant pour avancer sur ce sujet, même si l'Etat a durci les conditions d'accessibilité.

Je souhaitais la remercier.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

- **2016-02-07 : Groupe scolaire de Bel-Air : projet d'extension de l'école élémentaire – demande subvention DETR et Fonds d'Investissement Local**

Présentation de la délibération par M. Bonneman.

M. RANTONNET.- Nous demandons cette subvention. S'il n'y a pas de question, nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

- **2016-02-08 : Rénovation du sol sportif salle du Cosec – complexe sportif – route de la Gare – demande de subventions DETR et Fonds d'Investissement Local**

Présentation de la délibération par M. Bonneman.

M. RANTONNET.- Merci. Le COSEC a bien besoin de cette subvention.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

- **2016-02-09 : École de Musique – Fort du Bruissin – Groupes scolaires de Bel-Air et du Châter – Crèche du Bourg – travaux d'aménagement, d'extension et de mise aux normes**

Présentation de la délibération par M. Bonneman.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme JAMBON.- Nous sommes très étonnés par la présentation de cette délibération sous cette forme. Lors de la dernière commission patrimoine les différents travaux pour cette année 2016 nous ont été présentés chiffrés, sauf ceux du fort du Bruissin. Lors de cette réunion, il nous avait été dit qu'il y aurait une délibération globale où seraient regroupées toutes les demandes de permis de construire et les autorisations de travaux nécessaires pour lancer ces travaux évoqués. Pourquoi les travaux du fort ont-ils été éludés ? Pourquoi ne sont-ils pas chiffrés ?

J'ai pu lire dans la PPI : 92 700 €.

Nous sommes tout à fait d'accord pour la réfection du local cuisine utilisé essentiellement par le service des espaces verts mais aussi par les services techniques. Entre parenthèses, nous avons programmé lors du mandat précédent la construction du CTM, c'est pourquoi nous n'avons pas fait de gros travaux dans ce local.

On s'interroge également sur l'accessibilité de cette salle par un traiteur puisqu'elle est prévue au premier étage d'après la lecture que nous avons découverte ici, et sur la cohabitation entre restauration individuelle pour le personnel et restauration collective professionnelle ; les normes sont très différentes.

Ces questions auraient pu vous être posées en commission. Nous sommes tout à fait capables de dialogue, vous avez pu vous en rendre compte à chaque commission, et même d'un dialogue constructif.

Le coût de ces travaux n'est sûrement pas anodin, si cela avait été infime, cela aurait expliqué le fait que vous ne nous en parliez pas, mais je ne le pense pas, on doit dépasser fortement le montant de 2 500 € pour ces travaux. Alors, qu'en est-il ?

Telle est ma question.

M. KRETZSCHMAR.- J'en rajoute un peu, pourquoi ce projet, intéressant au demeurant, n'a-t-il pas été examiné en commission culture ? On parle du fort, de l'activité traiteur, on peut supposer qu'il s'agit d'associer l'activité restauration à des prestations culturelles ; c'est donc intéressant. Cela pose d'autres questions quant à la vocation du premier étage qui jusqu'à présent n'était pas classé comme établissement recevant du public.

Y a-t-il une réflexion à plus moyen terme sur l'utilisation du premier étage ? Ceci nécessiterait un véritable débat à la commission culture, *a minima* en tout cas.

Merci.

Mme PETIT.- À la commission culture, on n'en est pas là. À court terme, ce local sera organisé pour les agents parce qu'ils n'ont pas des conditions d'accueil et de restauration honorables. C'est donc dans cette optique-là.

Effectivement, au lieu de raisonner à court terme sur uniquement une utilisation par les agents, l'ambition est de ne raisonner à moyen terme, voire à long terme, pour accueillir éventuellement un traiteur. Ce n'est pas un local accueillant du public, car cette dénomination nécessite d'accueillir un certain nombre de personnes, on ne va pas faire des repas dans cette salle pour du public.

Je n'étais pas dans la commission patrimoine, mais c'est une dépense qui est au PPI.

M. GUIBERT.- Ce sont les 80 K€ et quelques ?

Mme PETIT.- Ce n'est pas autant. On vous redonnera le montant, il est plutôt autour de 30 ou 35 K€.

Le problème pour les collectivités est la partie coupe-feu qui est onéreuse, ce n'est pas l'aménagement d'un local cuisine. On s'est rendu compte que le vitrage ne convenait pas, les normes font que le vitrage est très particulier avec des vitres coupe-feu. Le montant s'explique ainsi.

Quant aux commissions culture, il y en aura une très prochainement, vous allez recevoir les dates, mais ce n'est pas du tout l'objet à mon avis de présenter cela. On verra l'évolution. Nous en reparlerons en fonction des projets au fort.

Mme JAMBON.- Ce ne sont pas les travaux que nous mettons en doute, ils sont certainement intéressants mais nous aimerions pouvoir en discuter. Je souhaiterais savoir pourquoi ils n'ont pas été présentés parce que ce n'est pas anodin, c'est un gros investissement. Même si c'est dans la PPI, cela concerne les bâtiments communaux, nous avons eu une grande liste, nous avons étudié chaque point particulièrement. Il y a peut-être des petites choses à retravailler, même pour le traiteur l'accessibilité à l'étage me paraît délicate avec des gros chargements, des choses qu'un traiteur peut amener et monter à l'étage.

Nous aurions voulu, entre autres, connaître la somme. Elle correspond peut-être à ce que j'ai vu dans la PPI, mais cela ne correspond pas non plus à ce que vous nous dites puisque j'ai lu 97 K€ . Pourriez-vous sortir par exemple cette partie qui n'a pas été discutée afin que nous puissions voter sinon nous nous abstiendrons sur ce vote ?

M. RANTONNET.- Je vous propose d'en discuter lors de la prochaine commission patrimoine, c'est indispensable. En revanche, il s'agit simplement ici de déposer une demande de travaux. Nous n'allons pas prendre du retard sur ce point, c'est pour cette raison que je maintiens cette délibération. En revanche, nous mettrons ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission patrimoine.

Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE – ABSTENTION DE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET.- Merci, nous déposerons les demandes de travaux.

- **2016-02-10 : Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés**

Présentation de la délibération par M. Bonneman.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Merci. Il me semble me souvenir que dans une délibération de 2015 sur le Sigerly, nous avons évoqué son rôle en matière de promotion des énergies renouvelables.

Je ne sais si notre adjoint Bonneman et nos collègues qui représentent la commune au Sigerly, que je remercie de leur investissement, ont avancé sur ce sujet ?

M. GOURRIER.- Je représente la commune au Sigerly. D'après les éléments que j'ai, la commune avait essayé de développer les réseaux de chaleur, mais c'est encore assez limité en termes de communes qui sont garantes et qui développent ce type de réseau.

En ce qui concerne les énergies alternatives, pour le moment il n'y a pas de plan d'envergure si ce n'est un accompagnement des communes. Il n'y a pas de plan d'envergure dans ce domaine à ma connaissance.

M. RANTONNET.- Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Nous abordons maintenant les questions diverses. Francheville au cœur ?

- **Questions du groupe « Francheville au Cœur » :**

↳ Pouvez-vous nous transmettre le bilan (fréquentation, budget...) de l'ensemble des activités périscolaires et des activités jeunesse portées par la ville au cours de l'année scolaire 2014/2015 ?

Mme DUMONT.- Nous n'avons pas eu de commission pour nous présenter tout cela.

↳ La donnerie a remplacé la recyclerie à la déchetterie de Francheville : quelles ont été les objectifs de ce changement voulu par la Métropole ? Quelles sont les associations bénéficiaires ?

Mme DUMONT.- Nous avons eu cette information dans le dernier Franch'info.

↳ Le nouveau logo de la ville de Francheville a été présenté au moment des cérémonies de vœux : quels sont les coûts directs et indirects induits par ce changement de logo ? Peut-on avoir le coût du film présenté lors des cérémonies de vœux ?

↳ Les associations franchevilloises viennent de recevoir un courrier leur indiquant les nouvelles dispositions pour la location des salles municipales. Une caution de 200 € est demandée par rapport au ménage afin de : « laisser les locaux propres et rangés ». Quel est précisément le niveau de nettoyage et de rangement attendu des associations utilisatrices ?

Mme DUMONT.- Il y a un flou dans l'interprétation des choses.

- **Questions de M. KRETZSCHMAR :**

↳ Nous nous étions inquiétés il y a environ un an du devenir du GEM, Groupe d'Entraide Mutuelle, association née dans le giron du foyer de la Chardonnière et qui était en recherche de locaux pour son activité très positive d'accueil et d'accompagnement. Après un bail précaire dans un ex-local commercial Place du Châter, l'association est en recherche de nouveaux locaux et s'est

intéressée à des bâtiments jouxtant l'ancienne implantation de la Fabrique et les locaux actuels de l'association Valdocco/ACIRPE à Bel Air. Des contraintes réglementaires semblent s'opposer à cette implantation, ce qui condamnerait le GEM à quitter la commune. La Municipalité a-t-elle fait le nécessaire pour aider le GEM dans une implantation Franchevilloise ?

- ↳ La cérémonie des vœux a été l'occasion de découvrir la nouvelle identité graphique de la commune. Peu différente de l'ancienne identité, ce changement va pourtant, nous l'imaginons, nécessiter de changer progressivement tous les visuels de la Mairie : papier à lettres, publications, site internet, signalisation du parc de véhicules et de tous les bâtiments municipaux, lattes de signalisation urbaine... Un budget spécifique a certainement été prévu pour ces dépenses exceptionnelles sur 2016, même si le rapport du DOB n'en parle pas. À quelle hauteur se monte ce budget et comment sera-t-il financé ?
- ↳ Sur la base d'une expérience menée dans d'autres communes et notamment Sainte Foy les Lyon, l'association Francheville Écologie porte un projet de création de Boîtes à livres sur la commune. Ces Boîtes à livres, animées par des bénévoles avec le soutien des Mairies, permettent de favoriser la lecture pour toutes et tous, en relais de la Médiathèque et à travers une dynamique citoyenne. La Municipalité de Francheville a été saisie de ce projet mais n'a pas encore exprimé ni son intérêt ni sa volonté de soutien. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. KRETZSCHMAR.- Pour notre séance du 10 mars, nous avons à travailler à nouveau sur le pacte de cohérence métropolitain et sur la manifestation d'intérêt communal. C'est un dossier assez compliqué, on l'a vu dans notre séance précédente. Dans notre bannette, nous avons le projet de pacte de cohérence mais pas les éléments liés à la manifestation communale. Je souhaiterais qu'on puisse avoir, avant les sept jours réglementaires, les éléments qui nous permettent de travailler sur ce dossier de manière sérieuse, efficace et collégiale.

Merci.

M. RANTONNET.- Vous avez déjà de nombreuses questions Monsieur Kretzschmar, et vous en rajoutez. Ce n'était pas prévu, il est donc difficile de faire des réponses pertinentes quand des questions nouvelles s'ajoutent en séance de conseil.

Quant au Contrat de cohérence, je peux déjà vous dire qu'il ne s'agira pas d'un conseil mais d'une commission générale, mais vous aurez tous les éléments avant, bien évidemment.

On va reprendre les questions par groupe. Au niveau de Francheville au cœur, la première sur le bilan des activités périscolaires, je laisse la parole à Christine Barbier.

Mme BARBIER.- Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste vous dire que le bilan devait vous être proposé et remis le 29 février, c'est pourquoi je suis surprise de voir cette question.

Mme JAMBON.- J'avais précisé que nous avons un bilan sur les activités du jeudi mais nous souhaiterions un bilan global sur ce qu'il s'est fait. Aurons-nous tout ?

Mme BARBIER.- Vous aurez absolument tout. Souhaitez-vous que je vous fasse la présentation ?

Mme DUMONT.- Nous pouvons peut attendre le 29.

M. RANTONNET.- Je donne la parole à Mme Petit pour la deuxième question.

Mme PETIT.- M. Dassonville étant absent, je me permets de répondre et de donner une précision, également à destination du public parce que tout le monde n'est peut-être pas au courant.

La métropole de Lyon a créé 9 donneries depuis novembre sur les déchetteries de : Lyon 9^{ème}, Caluire, Champagne, Francheville, Grigny, Mions, Pierre Bénite, Saint Genis les Ollières et Saint Priest.

L'objectif de ces donneries est de réduire les gaspillages et d'éviter la production de déchet par réutilisation d'objets pouvant encore servir.

Votre question était de savoir quelles étaient les associations partenaires. Ce qu'il faut dire c'est que les personnes venaient poser en déchetterie un certain nombre d'affaires. À Francheville, il y avait notamment la possibilité de déposer des vêtements puisqu'il y avait un lieu spécifique pour poser vêtements, chaussures, etc. mais quand les personnes arrivaient avec une lampe ou autres, il y avait parfois un refus.

L'objectif est d'accueillir tous les objets dans un esprit de solidarité et beaucoup d'objets peuvent être donnés. *A contrario*, tout ce qui est vêtements, linge et chaussures ne sont acceptés dans ce cadre-là puisqu'il y a d'autres possibilités de s'en défaire.

Les associations partenaires sont : le foyer Notre-Dame des Sans-abri, Emmaüs Lyon, Rhône emploi et développement, l'espace vêtement du cœur, le collectif la Clavette, Envie Rhône et Estime. Sachant que la commune n'a pas d'action sur ces choix puisque ce sont des actions Métropole.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mme DUMONT.- M. Dassonville pourra peut-être poser la question à la Métropole mais ce serait bien qu'il y ait un affichage des opérateurs au niveau des déchetteries.

Mme PETIT.- Je vais transmettre cette demande.

Mme DUMONT.- L'information peut-être également mise dans Franch'Info.

Mme PETIT.- Oui. Je trouve que c'est très peu expliqué sur le site de la Métropole. Il faut vraiment chercher pour connaître les associations. Il est intéressant que nous le mettions à Francheville.

M. RANTONNET.- Je profite de l'affichage à la déchetterie pour vous indiquer que le panneau qui n'est plus du tout lisible à l'entrée de la déchetterie sera refait, les indications devraient être refaites au premier semestre de cette année. La commande est passée, les indications seront très claires.

Mme DUMONT.- Le panneau avait une dizaine d'années, c'est normal, c'est bien.

M. RANTONNET.- Le changement, c'est maintenant !

M. CALABRE.- Sur le logo, je ne pense pas que vous vous inquiétez du coût de la peinture qui figure agréablement sur les cartons qui portent dorénavant notre identité dans cette salle, mais il est vrai que la question peut préoccuper, notamment l'adjoint aux finances. Je me suis penché sur le sujet. De fait, la réalisation du logo avec la conception de l'identité visuelle a coûté 3 600 € TTC.

Mais ensuite, concernant sa mise en place, sa déclinaison et concernant le papier, tout cela avait été anticipé, ce qui fait que le stock des documents était très réduit. Ce n'est qu'à l'occasion du renouvellement du stock que l'impression se fera selon le nouveau logo, il n'y aura donc pas de coût supplémentaire.

Pour la signalétique interne des bâtiments municipaux, cela est très discret, il n'y a pas de raison de changer immédiatement. Pour les autres éléments : signalétique des véhicules, etc. cela se fera en fonction de l'usure, de l'entretien, les budgets n'étant pas significatifs.

Je pense que c'est quelque chose qui nous rassure en ce qui concerne le logo qui par ailleurs est une opération intéressante.

Le film est un autre sujet, ce film a été l'occasion de présenter les orientations de la politique municipale lors de la cérémonie des vœux. Il a coûté 6000 € toutes taxes comprises, y compris les entretiens, le montage, l'utilisation de drones pour les prises de vues aériennes.

Tels sont les éléments de coût que nous pouvons vous apporter.

M. GUIBERT.- Sur le budget 2015 ou le budget 2016, les deux coûts ?

M. CALABRE.- 2015, puisque la réalisation a été faite pour le début de l'année. Cela a été budgété en 2015.

M. GUIBERT.- Merci.

M. RANTONNET.- Concernant cette nouvelle identité de Francheville, la précédente avait une vingtaine d'années, elle avait besoin d'être remise au goût du jour. Si on divise ces 3 600 € de logo sur une vingtaine d'années, cela ne fait guère que 180 € par an.

Vous pouvez compter sur nous pour un changement très progressif au fur et à mesure des besoins. Sur les papiers à entête effectivement, il faut refaire une fois mais nous avons toujours besoin du papier à entête. Pour les véhicules, nous le

ferons progressivement, il n'y a aucune urgence ni calendrier imposé. On va décliner cela tranquillement.

Quant au film, il a eu un beau succès pour la cérémonie des vœux. Il a également un beau succès sur Internet. Il vise à renforcer l'attractivité de Francheville, c'est un point sur lequel nous serons vigilants sur l'ensemble du mandat, au bénéfice de tous.

Enfin, les quatre couleurs sont importantes : le vert mesure l'optimisme, le bleu, c'est la sérénité, on en a besoin par les temps qui courent, le rouge, c'est la force et le dynamisme, enfin, l'orange, c'est la convivialité et la chaleur humaine qu'il y avait déjà sur l'ancien logo. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

Question suivante sur les associations.

Mme PETIT.- Un courrier est parti aux associations pour expliquer la nouvelle tarification des salles. Dans ce courrier était signifié que nous demandions une caution de 200 € pour le ménage.

Effectivement, je ne m'attendais pas à une telle levée de boucliers. Les difficultés que nous avons rencontrées sur ce nettoyage étaient surtout liées à l'utilisation des locaux par des particuliers qui laissaient parfois les locaux dans un état déplorable. C'est pourquoi nous avons mis la caution de 200 €.

Comme je l'ai expliqué à un certain nombre d'associations, celles-ci sont respectueuses des locaux et nous avons peu de difficultés et cela va même parfois au-delà de ce que nous leur demandons, c'est plutôt agréable. Les associations franchevilloises sont effectivement respectueuses des locaux et du personnel.

À ce jour, le Règlement Intérieur est en cours de réécriture pour les salles franchevilloises. C'est à cette occasion que nous préciserons et que nous donnerons un niveau de nettoyage et de rangement attendu, plus précis.

M. GOURRIER.- Concernant l'association des amis du GEM, je note que c'est la question traditionnelle de M. Kretschmar le 4 février puisqu'il avait posé la même l'an dernier.

Je vais reprendre les épisodes précédents de façon à donner la situation telle que je la connais aujourd'hui, du moins dans la partie qui me concerne qui est celle du droit des sols, l'urbanisme, et donc réglementation au PLU.

Vous vous souvenez que cette association s'est installée en fin 2014 dans les locaux de la place du Châter, il se trouve que ce local est situé sur un linéaire commercial strict, qui est destiné à des activités commerciales ou de service public. L'activité de cette association ne respectait pas les règlements du PLU, c'est ce que nous leur avons signifié par courrier le 29 janvier, mais après les avoir rencontrés, de façon à ce qu'il ne puisse y avoir aucun litige puisque n'importe quel riverain aurait pu contester leur installation dans ce domaine, puisque ce règlement doit s'imposer à tous.

Tout cela a été expliqué lors d'une réunion en mairie au mois de mars 2015 à laquelle assistait l'agent immobilier qui s'occupe de la location du local, qui était faite sous forme d'un bail professionnel jusqu'à la fin 2015. On leur a expliqué ce règlement lors de cette réunion du 9 mars et, d'un commun accord, nous avons trouvé préférable qu'ils trouvent un autre local dès que possible afin de se mettre en conformité avec le règlement.

Ensuite, ils sont restés, ils ont continué leurs recherches et nous avons reçu en septembre un courrier de cette association qui nous informait qu'ils avaient éventuellement trouvé un local, chemin de la Poterie - celui que vous mentionnez – et qu'ils souhaitaient, avant de s'engager sur un bail dans ce local, connaître les règlements et contraintes du PLU ainsi que les contraintes réglementaires liées à ce local.

Nous leur avons signifié la liste des points qu'ils devaient respecter pour intégrer ce local qui se trouve dans la même cour que l'association Valdocco/ACIRPE spécialisée dans l'insertion. Nous avons également attiré leur attention sur le fait qu'il serait bon d'en parler avec cette association puisque la proximité des deux publics est parfaitement souhaitable mais que la cohabitation pouvait poser des problèmes et qu'il serait bon qu'ils puissent se rencontrer, ce qu'ils ont fait.

Ils nous ont répondu avoir rencontré l'association et ils nous ont dit à l'époque que cela ne posait pas de problème particulier et qu'ils avaient donc l'intention de déposer les documents administratifs, à savoir les déclarations de travaux ainsi que la demande de changement d'affectation du local qui étaient donc nécessaires pour intégrer ces nouveaux locaux.

Nous avons accusé réception de ce courrier le 2 décembre en leur indiquant être en attente de ces divers documents pour procéder à l'instruction du dossier.

Nous avons constaté que l'association a effectivement déménagé fin d'année mais à ce jour nous n'avons reçu aucune demande, aucun dossier de demande de travaux ou de changement d'affectation des locaux. Nous n'avons eu aucune information sur ce qu'ils comptaient faire suite à ce courrier leur précisant les divers processus qu'ils avaient à respecter.

Pour répondre à votre question sur ce qu'a fait la municipalité concernant ce dossier : nous l'avons informée de ses droits et devoirs de façon à ce qu'il n'y ait pas de litige postérieur et qu'eux-mêmes n'aient pas un risque en ayant une exploitation non autorisée dans un local, notamment pour un établissement recevant du public même s'ils sont dans une catégorie simple. Cela peut représenter des risques pour eux s'ils ne respectent pas les règles. Nous avons donc fait notre devoir en les prévenant de l'ensemble des règles à respecter.

En tant que municipalité, nous n'avons pas connaissance des locaux vacants sur la commune, ils étaient en relation avec des professionnels. Ils ne nous ont d'ailleurs pas sollicités sauf lors du premier entretien mais nous leur avons répondu que la commune ne disposait d'aucun local vacant. Ils ne nous ont pas demandé de les

aider à chercher auprès des agences immobilières un nouveau local, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément notre rôle.

Nous avons fait notre rôle de conseil auprès d'eux en termes de réglementation, de risques et de droits. Effectivement, nous constatons qu'ils ne sont plus au Châter, qu'ils ne sont pas au Valdocco, mais nous n'avons pas de nouvelles de cette association.

M. RANTONNET.- Merci pour cette réponse très précise.

Il nous reste une question concernant la boîte à livres.

Mme PETIT.- Il y a quelque temps, j'ai reçu de la part d'une de vos collègues un courrier, Monsieur Kretzschmar. Malheureusement, elle n'indiquait ni ses coordonnées téléphoniques, ni mail, ce qui pour une écologiste est peu ordinaire puisqu'il a fallu que je réécrive. Dans un deuxième temps, j'ai trouvé ses coordonnées, je lui ai laissé deux messages, mais elle ne m'a pas rappelée ni répondu. Mais vous avez posé la question, je vais donc vous répondre en direct, j'espère que vous pourrez lui transmettre ce message.

Vous nous dites : « l'association Francheville Écologie porte un projet de création de Boîtes à livres sur la commune », chaque fois qu'on fait un conseil municipal vous nous dites qu'il serait bien de travailler en collectif. Dans ce cas, vous ne travaillez pas du tout en collectif, vous êtes en train de nous dire : oh, oh, on fait un projet ! Je vous rappelle que vous êtes sur le domaine public et que nous sommes partie prenante au niveau de la municipalité, vous ne pouvez pas implanter des boîtes sur le domaine public au nom de votre groupe Francheville Écologie.

Cependant, je tiens à vous dire que nous avons, avec la directrice de la culture, mis ce projet dans notre escarcelle, il est même provisionné sur cette année, vous le verrez au budget. J'avais pris contact avec Valdocco et discuté avec une personne de la Fabrique sur cette possibilité de boîtes à livres. Sur ce sujet, il est intéressant de ne pas partir « billes en tête » avec toute la bonne volonté mais de prendre aussi avis sur les autres communes qui ont expérimenté ces boîtes à livres car certaines ont des difficultés sur ce sujet. « Difficulté » est peut-être un grand mot, mais il y a certainement des expériences à appréhender avant de se lancer ; un groupe de travail sera donc initié sur ce sujet.

M. RANTONNET.- Parfait. Nous avons apporté un certain nombre de réponses aux questions posées.

Nous terminons ce conseil. J'ai deux ou trois rendez-vous à vous donner et je souhaite que les prochains conseils municipaux de cette année aient la même fluidité que celui de ce soir.

Trois dates :

- ↳ 7 mars : le barrage à Francheville organisé par le SAGYRC à l'iris ;
- ↳ 10 mars : commission générale ici même pour le contrat de cohérence ;

↳ 17 mars : conseil municipal sur le B.P. et le compte administratif.

Et encore une très belle saison culturelle en février jusqu'au 17 mars.

Bonne fin de soirée à vous, merci.

La séance est levée à 21 heures 40.

ANNEXES

✚ Administration générale

- **2016-02-01 : Motion contre la fermeture de l'établissement de l'hôpital « Antoine Charial » à Francheville**

Pour faire suite aux démarches déjà engagées visant à contester la fermeture de l'hôpital gériatrique « Antoine Charial » situé à Francheville, je propose au conseil municipal de voter une motion exprimant le désaccord des élus sur cette décision.

Cet établissement, qui a ouvert ses portes à Francheville en 1978 et qui réunit 2 services de court séjour gériatrique, 1 soin de suite et de réadaptation, 4 unités de soins de longue durée et 1 EHPAD, rend un service important à tous les habitants de l'ouest lyonnais (environ 100 000 habitants), au-delà des communes de Francheville et Craponne. Il compte 260 lits.

Il apporte tous les services aux personnes âgées souffrantes avec une prise en charge complète allant de la consultation à l'hospitalisation courte, le moyen séjour et l'hébergement et les soins de longue durée.

Il est aujourd'hui un modèle d'expertise et d'intégration des métiers et des services de gériatrie sur un même site.

Aussi, la fermeture annoncée dans une échéance de 3 à 5 ans va entraîner des conséquences importantes pour les familles qui ne bénéficieront plus de la proximité géographique qui permettait de rendre fréquemment visite à leurs proches hospitalisés, maintenant ainsi un lien social et familial indispensable pour les personnes âgées, malades et isolées.

De nombreux établissements d'accueil de personnes âgées situés dans l'Ouest Lyonnais ont des conventions avec cet hôpital, afin d'accueillir les patients nécessitant une prise en charge spécifique.

Enfin, la perte annoncée de 36 lits d'EHPAD fait craindre la perte de ces places pour la commune et pour le secteur de l'ouest lyonnais qui en manque déjà cruellement.

Nous souhaitons également affirmer que la fermeture de cet établissement aurait des répercussions non négligeables sur l'emploi local et sur l'emploi de Francheville.

L'hôpital gériatrique Charial est en effet le deuxième employeur de la ville et emploie 350 salariés.

Aussi, la commune ne peut se satisfaire du projet de réorganisation conduit par les HCL et notamment de son désengagement sur l'ouest lyonnais du secteur de la dépendance.

Compte tenu de ces éléments, le Maire demande aux hospices civils de Lyon et à l'agence régionale de santé de prendre en compte cette motion contre la fermeture de l'hôpital Antoine Charial situé à Francheville.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- D'adopter la motion, telle qu'énoncée ci-avant, contre la fermeture de l'hôpital Antoine Charial.
- De coordonner l'ensemble des élus des communes dont la population est concernée par ce projet afin de rencontrer les Hospices Civils de Lyon et l'Agence Régionale de la Santé pour évoquer des solutions permettant de maintenir l'établissement et en particulier les 36 places d'EHPAD sur le site.
- – De préciser que cette motion sera adressée aux Hospices Civils de Lyon et à l'Agence Régionale de Santé.

FINANCES

- **2016-02-02 : Marché de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique résultat de l'appel d'offres ouvert et attribution du marché**

Le marché relatif à la mise en place d'une signalétique commerciale et publique arrive à son terme au 28 février 2016.

Il en est de même pour le marché relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires sur le domaine public.

Une nouvelle mise en concurrence, en conformité avec le code des marchés publics a été effectuée.

Ce marché, composé de deux lots, est un marché de prestations de services conclu pour une durée de 10 ans.

Il a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires et d'une signalétique commerciale et publique sur le domaine public de Francheville. Le marché est assorti d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Pour le lot n°1, le titulaire se rémunère par les recettes publicitaires résultant de l'exploitation, à titre exclusif, du mobilier urbain à des fins publicitaires. En

contrepartie, le titulaire devra assurer à ses frais la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers neufs et éclairés dédiés à l'affichage municipal.

Pour le lot n°2, le titulaire se rémunère par la vente de mobiliers de signalétique auprès des acteurs économiques locaux et par les recettes publicitaires résultant de l'autorisation d'exploiter, à titre exclusif, le mobilier urbain à des fins publicitaires. En contrepartie, le titulaire devra rétrocéder un certain pourcentage de mobiliers de signalétique (lattes, totems, ...).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces pour les Marchés Publics), au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et sur le profil acheteur de la Ville le 9 novembre 2015 et, un avis rectificatif le 27 novembre 2015 pour une remise des offres le 11 janvier 2016 à 12h30.

2 plis ont été enregistrés à la clôture de réception des offres pour le lot n°1 : PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE et EXTERION MEDIA

2 plis ont été enregistrés à la clôture de réception des offres pour le lot n°2 : SICOM et GIROMEDIAS

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 janvier 2016 et a retenu, en application des critères prévus dans le Règlement de Consultation, l'offre de la société EXTERION MEDIA pour le lot n°1 et l'offre de la société SICOM pour le lot n°2.

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires et d'une signalétique commerciale et publique sur le domaine public de la Ville de Francheville,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le lot n°1 « Fourniture, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public » du marché relatif au mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique avec l'entreprise EXTERION MEDIA,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le lot n°2 « Fourniture, installation, entretien et mise à jour d'une signalétique commerciale et publique » du marché relatif au mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique avec l'entreprise SICOM.

- **2016-02-03 : Rapport d'orientations budgétaires pour 2016**

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la récente loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 07 août 2015 a modifié cet article en introduisant désormais la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

Le budget primitif 2016 de la Commune de Francheville (14 395 habitants)¹, sera votée le 17 mars 2016.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs- et des engagements pluriannuels de ce mandat.

Situation financière de la commune de Francheville en 2015 :

La commune de Francheville a débuté l'exercice 2015 avec :

- un budget 2015 voté à hauteur de 13 355 K€ en section de fonctionnement et 3 234 K€ en section d'investissement,
- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2015 et 2019 d'un montant de 7 550 K€, hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement de 1 149 K€,
- un stock de dette de 7 636 K€, en diminution pour la troisième année consécutive. Le stock de dette par habitant des Franchevillois s'élève au 01/01/2015 à 579 €² contre 964 € pour la moyenne de la strate,
- une capacité de désendettement correspondant à 8 années et 2 mois du niveau de l'autofinancement ³dégagé en 2014.

La clôture des comptes 2015 est en cours. Les résultats de gestion de cet exercice, présentés dans le tableau d'équilibre général suivant, sont donc encore prévisionnels.

¹ Population légale au 01.01.2016, source INSEE, selon recensement 2013.

² Rapporté à la population en vigueur en 2015 : 13 271 hb.

³ Epargne brute hors produits de cessions.

tableau d'équilibre général prévisionnel gestion 2015

	estimations clôture 2015 au 19.01.2016
recettes de gestion courante (a)	14 151
dépenses de gestion courante (b)	11 281
épargne de gestion (EBE)	2 870
intérêts de la dette ©	210
épargne brute (CAF) d = (a - (b + c))	2 661
épargne brute hors produits de cessions	1 747
épargne nette (autofinancement net)	2 128
épargne nette hors produits de cessions	1 215
recettes définitives d'investissement (e)	355
capacité de financement (f = d + e)	3 016
dépenses d'équipement (g)	1 199
besoin de financement (avant dette) (h = g - f)	-1 817
remboursement du capital de la dette (i)	532
besoin de financement (après dette) (j = h + i)	-1 285
emprunt (k)	0
flux net de dette (l = k - i)	-532
fonds de roulement au 31/12/2014	1 150
fonds de roulement au 31/12/2015	2 435
contrôle	
variation du fonds de roulement	1 285
encours au 31/12/2014	7 637
encours au 31/12/2015	7 105

Malgré la baisse des dotations de l'Etat⁴ (- 355 K€), la commune enregistre une progression de l'ordre de 200 K€ de ses recettes réelles de fonctionnement hors cessions, notamment du fait d'une progression des recettes émanant de la CAF (+138 K€) et des redevances perçues au titre des droits périscolaires et des séjours (+ 86 K€). L'évolution dynamique des impôts locaux, issues de la progression physique des bases (constructions nouvelles) et de leur revalorisation forfaitaire annuelle procure un produit supplémentaire, sans hausse des taux, de l'ordre de 225 K€. Les droits de mutation progressent de 37 K€, témoignant du dynamisme des ventes immobilières sur la commune.

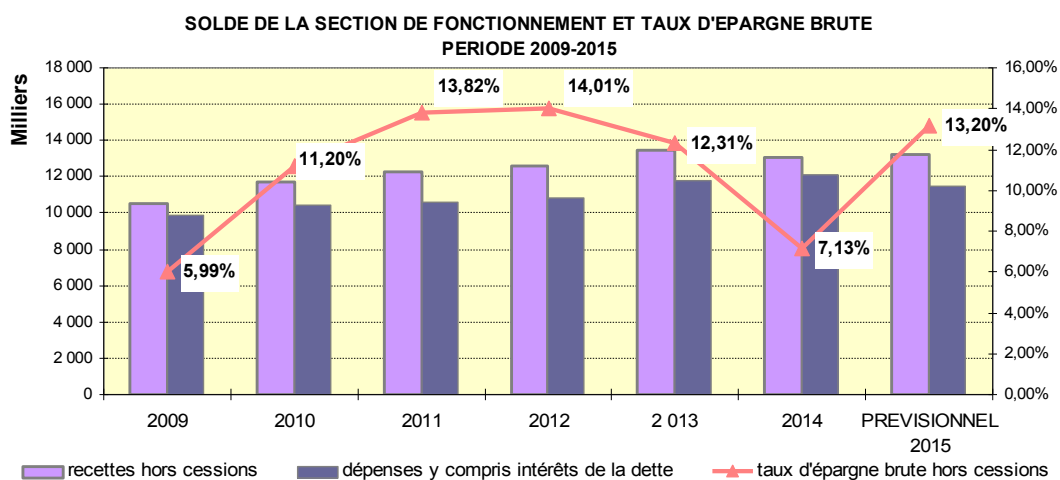
Les dépenses de fonctionnement amorcent quant à elles une baisse notable sur deux postes clés. D'une part, les frais de personnel sont en retrait de 100 K€ du fait de réorganisations internes et de la cotisation diminuée du nouveau contrat d'assurance statuaire. D'autre part, les charges de fonctionnement de la collectivité

⁴ DGF+DSU+DNP

diminuent de 300 K€. La diminution du financement de la régie culturelle du fort du Bruissin» (- 58 K €) contribue également à cette baisse.

Les intérêts de la dette, en l'absence de nouveaux emprunts et compte tenu d'un niveau de taux toujours favorable, s'établissent à 209 K€. Le stock de dette est en retrait de 532 K€ au terme de l'exercice, correspondant au capital amorti au cours de l'exercice. Cette dette demeure exempte de produits toxiques, l'intégralité des produits souscrits s'inscrivant dans la catégorie A1 de la charte Gissler.

En définitive, l'épargne brute hors cessions dégagée sur 2015 est en progression de + 817 K€. Elle est actuellement estimée à 1 747 K€ et conduit à un taux d'épargne brute de 13,20% (ce taux est égal au rapport entre l'épargne brute et le niveau des recettes réelles de fonctionnement).



La capacité de financement de l'exercice 2015 s'établit à 3 016 K€, compte tenu des cessions (913 K€), de l'épargne brute (1 747 K€) et des recettes d'investissement (355 K€), principalement issues du Fonds de compensation de la TVA (272 K€) et de dotations d'investissements versées par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et réserve parlementaire pour un total de 72 K€).

Outre le remboursement du capital des emprunts (532 K€), 1 199 K€ sont dépensés au titre de l'équipement de la commune, dont 407 K€ sont imputables au programme pluriannuel d'investissement. A ce titre, le local de la Police Municipale et le parking de la rue du Robert ont coûté 110 K€ et 191 K€ respectivement.

Le surplus de capacité de financement vient alimenter le fonds de roulement qui progresse au terme de 1 285 K€ de l'exercice.

La commune de Francheville clôture l'exercice 2015 avec

- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2016 et 2019 d'un montant de 7 143 K€, hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement de 2 435 K€,

- un stock de dette de 7 104 K€, en diminution pour la quatrième année consécutive. Le stock de dette par habitant des Franchevillois s'élève au 01/01/2016 à 493 € contre 1 123 € pour la moyenne de la strate⁵,
- une capacité de désendettement de 4 années et 25 jours du niveau de l'autofinancement ⁶dégagé en 2015.

Les orientations budgétaires pour 2016

- Éléments réglementaires contextuels :

L'Etat français remet chaque année, à l'occasion du semestre européen, son programme de stabilité, destiné à présenter sa feuille de route pour réduire le déficit budgétaire et le faire baisser sous la barre des 3% du PIB d'ici à 2017.

Le programme de stabilité remis en avril 2015 aux instances européennes cadre notamment les objectifs de gouvernance et de stratégie budgétaire que s'est fixé l'Etat pour la période 2015-2018 et indique à cet égard la trajectoire fixée pour les finances publiques locales.

Ainsi figure au programme de stabilité de la France :

- Le rappel de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 10,7 Md€, décidée dans le cadre du plan d'économie voté en loi de programmation 2014-2019, destiné à « modifier durablement le comportement des collectivités et à les inciter à contenir la progression de leurs dépenses » par la contrainte financière.
- La mise en place d'un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), institué par la même loi, destiné à « mieux s'approprier les contraintes budgétaires et à piloter l'évolution des dépenses sur plusieurs années »
- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à partir de 2016, pour la rendre « plus simple et plus équitable ».
- La poursuite de la réforme territoriale : après la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui renforçait les métropoles et l'intégration communale, l'Etat rappelle la loi du 16 janvier 2015, relative à la nouvelle carte des régions ainsi que le contenu de ce qui était encore le projet de loi NOTRe, destinée à clarifier les compétences de chaque niveau de collectivité et d'améliorer la transparence financière.
-

Ces caps fixés sont donc ceux qui ont vocation à s'inscrire dans les prochaines lois de finances, malgré le report dont certaines mesures ont déjà fait l'objet, notamment la réforme de la DGF reportée en 2017.

⁵ source : rapport de l'observatoire des finances locales (OFL) 2015, dernière données connues = 2013 pour commune de + de 10 000 habitants appartenant à une métropole.

⁶ Epargne brute hors produits de cessions.

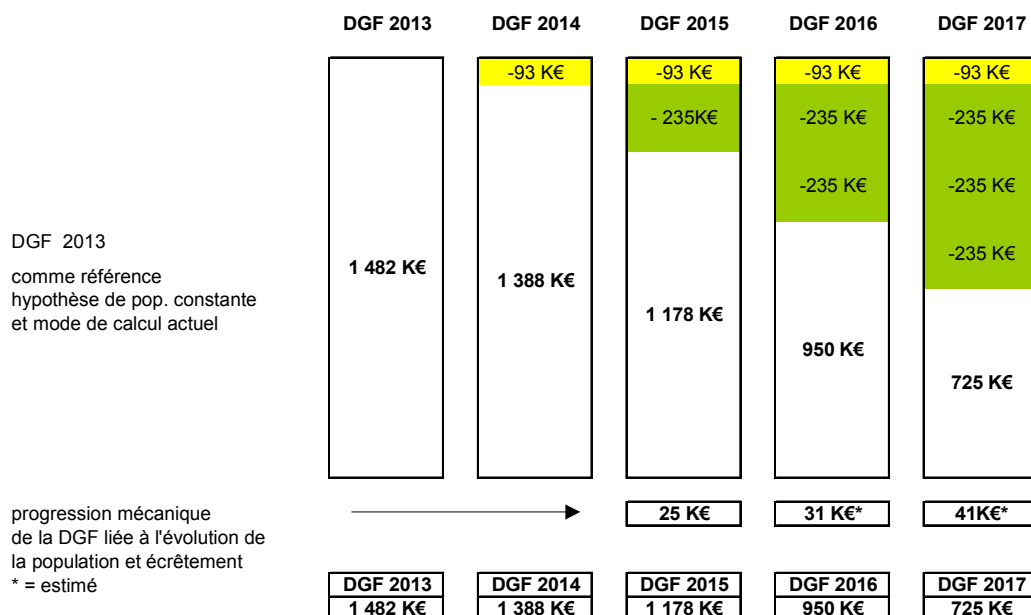
Concernant les mesures issues de la loi de finances pour 2016 et relatives aux finances publiques, voici celles qui ont un impact immédiat sur les comptes de la commune de Francheville :

Poursuite de la contribution au redressement des comptes publics (RCP) :

En 2014, l'Etat a entrepris de réduire son déficit de 50 milliards en 3 ans et a prévu que les collectivités porteraient cet effort à hauteur de 11 milliards, par le biais d'une baisse de la dotation forfaitaire de la DGF de 2015, 2016 et 2017. Cette décision est intervenue alors qu'une première baisse de DGF de 1,5 milliard avait été appliquée en 2014.

Cette baisse est supportée à hauteur de 56% par le « bloc communal, c'est à dire les communes et les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), et est calculée au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Pour Francheville, cette contribution au RCP équivaut à une ponction de 1 782 K€ de ses recettes en 4 ans



L'architecture de la réforme de la DGF prévue pour 2017 est posée dans la loi de finances de 2016 (article 150). Toutefois, les enjeux croisés que comporte cette réforme risquent d'entraîner diverses modifications qui ne permettent pas de projeter avec précision le montant de DGF remaniée de la commune pour 2017.

Poursuite du mécanisme de péréquation :

Simultanément à la baisse des dotations, les enveloppes de péréquation progressent. Institué en 2012, le Fonds de Péréquation des ressources communales et InterCommunales (FPIC) est le premier mécanisme de solidarité financière entre communes. La montée en charge de ce fonds s'étale sur 5 ans, période au terme de laquelle le fonds doit atteindre 1 milliard d'euros (2% des recettes fiscales du bloc communal), financé à partir des recettes fiscales des communes et EPCI. Pour

Francheville, ce mécanisme se traduit par un prélèvement de 114 K€ en 2016, en progression de 25 K€.

La conjonction des mécanismes de péréquation et de baisse des dotations pèse lourdement sur les comptes des communes.

D'autres mesures 2016 compensent partiellement ces mécanismes en atténuant leurs charges ou en augmentant les ressources.

Elargissement de l'assiette du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

Le périmètre de ce fonds, initialement destiné à compenser une partie de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, désormais éligibles à la compensation.

Pour Francheville, cet élargissement pourrait se traduire par une recette supplémentaire de l'ordre de 10 à 15 K€ annuels.

Baisse de la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) :

- la cotisation passe de 1% de la masse salariale à 0,9%.
- Le gain est estimé à 10 K€ pour Francheville.

Création d'un fonds de soutien à l'investissement :

Une enveloppe d'1 milliard d'euros est mise à disposition des préfets pour attribuer aux communes et sur dossier une participation de l'Etat à leurs projets d'investissement. Les modalités de dépôts des dossiers ne sont pas encore connues.

Entrent dans les projets financés ceux liés à la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes d'équipement publics et les équipements rendus nécessaire dans le cadre d'une progression de la population.

Le projet global de développement d'un territoire est également éligible.

Enfin, au sein de cette enveloppe figurent également des crédits supplémentaires pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dont l'enveloppe est abondée pour la seconde année consécutive.

Cette année, la commune déposera des dossiers pour l'obtention de cette dotation sur les projets relatifs :

- à l'accessibilité des bâtiments publics,
- au revêtement de sol du COSEC,
- à l'extension du Groupe Scolaire de Bel Air ,

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé à 1 %, assurant une progression du produit fiscal de même proportion, hors évolution physique des biens taxés.

Le produit fiscal supplémentaire ainsi généré devrait être de l'ordre de 80 K€ pour la commune en 2016.

- Préparation budgétaire 2016

La municipalité construit son projet de mandat sans augmentation de la fiscalité.

Compte tenu des projets de la politique municipale en matière de réalisation de nouveaux équipements (requalification du complexe sportif, poursuite de l'aménagement de l'aire du Bruissin, acquisitions foncières, installation de vidéo-protection, investissement dans les écoles, cimetières), la commune veut maintenir sa capacité d'autofinancement pour minimiser le recours à l'emprunt.

Cet objectif intègre l'impact financier des mesures nationales, l'évolution des remboursements procurés par l'assurance statutaire et la reconduite de la baisse de 25% du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), représentant une perte de - 15 K€.

Dans ces conditions, le cadrage des dépenses de fonctionnement (charges de fonctionnement, subventions, contributions) correspond à une baisse de 5% du budget total voté 2015, hors activités culturelles.

Les dépenses de personnel sont en outre stabilisées à leur niveau budgété en 2015, représentant 7 472 K€, malgré la progression des charges patronales (+ 13 K€), des évolutions de carrière des agents (+ 47 K€) et la reprise partielle des activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin (+58,4 K€).

Cette stabilisation à un effectif de 180,11 ETP⁷ postes permanents pourvus au 01/01/2016 est notamment rendue possible par la fusion prévue de deux directions de la collectivité (la Direction de la Culture et la Direction de la Politique de la Ville). Cette fusion conduira à la suppression d'un poste de Directeur en raison de son départ à la retraite au début de 2016. L'impact de cette suppression de poste sur l'année 2016 sera de - 54,7K€.

Le régime de temps de travail au sein de la collectivité correspond aux 1 607 heures annuelles légales, aucun impact budgétaire n'est donc attendu sur ce point.

Les dépenses d'investissement courant, hors Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI), sont fixées à 962 K€.

Le PPI est actualisé au vu des réalisations 2015 et ajusté dans son enveloppe initiale de 7 550 K€, dans les conditions suivantes :

Voir tableau page 8.

⁷

La mise en œuvre de ces orientations permet d'estimer les grandes masses du BP 2016.

Voir tableau page 9.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de débattre de ces orientations.

Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI) 2015 – 2020

Actualisé au 19.01.2016

Mandat 2014-2020 (en K€)		REALISE 2015	TOTAL 2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL PROGRAMME
Programme Pluri-annuels d'Investissement (PPI)	Requalification du Complexe sportif et des sites sportifs	35,5	364,9	780,0	2 000,0	2 065,0	1 065,0	6 310,4
	Stationnement	191,5	80,0	300,0	220,0	0,0	0,0	791,5
	Fort du Bruissin	8,0	92,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,7
	Sécurité publique	110,0	200,0	100,0	0,0	0,0	0,0	410,0
	Aménagement du quartier de Bel Air	8,5	153,0	0,0	50,0	200,0	550,0	961,5
	Acquisition foncière en vue de la création d'un CTM	0,0	0,0	0,0	200,0	0,0	0,0	200,0
	Poursuites d'opérations (cimetières et aire de loisir du bruissin)	54,0	276,2	35,7	0,0	0,0	0,0	365,9
	Aménagement d'une crèche et extension des locaux périscolaires au Bourg (la Pomme)	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	50,0
	TOTAL CUMULE MANDAT	407,5	1 166,8	1 215,7	2 470,0	2 290,0	1 640,0	9 190,0
	TOTAL CUMULE MANDAT => 2019		1 574,3	2 790,0	5 260,0	7 550,0		7 550,0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Actualisé au 19.01.2016

dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BP 2016	chapitre	ORIENTATIONS BP 2016
011 charges à caractère général	2 831 000,00	013 atténuation de charges	50 000,00
012 charges de personnel	7 472 800,00	70 produits des services	1 080 000,00
014 atténuation de produits	253 302,00	73 impôts et taxes	9 100 000,00
022 dépenses imprévues	150 000,00	74 dotations et participations	2 200 000,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	475 000,00	75 autres produits de gestion courante	7 000,00
65 autres charges de gestion courante	1 105 000,00	042 opération d'ordre de transfert	45 000,00
66 charges financières	200 000,00	77 recettes exceptionnelles	5 000,00
67 charges exceptionnelles	5 500,00	002 résultat reporté provisoire	1 647 968,00
sous total charges fonctt avant virement	12 492 602,00	total des recettes de fonctionnement	14 134 968,00
023 virement à la section d'investissement	1 642 366,00		
total dépenses de fonctionnement	14 134 968,00		

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BP 2016	chapitre	ORIENTATIONS BP 2016
20 immobilisations incorporelles	1 814 000,00	10 dotations fonds divers et réserves	190 000,00
204 subventions d'équipement versées		1068 affectation du résultat	275 667,00
21 immobilisations corporelles		13 subventions d'investissement	66 000,00
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	0,00
opérations		16 emprunts	187 635,01
27 autres immobilisations financières		16 449 revolving	350 000,00
RAR dépenses	896 290,16	024 produits des cessions	0,00
16 emprunts	552 000,00	RAR recettes	109 640,15
16 449 revolving	350 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	1 642 366,00
020 dépenses imprévues	150 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	475 000,00
001 déficit d'investissement reporté	0,00	001 excédent d'investissement reporté	510 982,00
040 opérations d'ordre de transfert entre section	45 000,00		
total dépenses d'investissement	3 807 290,16	total des recettes d'investissement	3 807 290,16

RESSOURCES HUMAINES

- **2016-02-04 : Evolution du service de Police Municipale : création d'un poste de Gardien de Police Municipale**

La nécessaire adaptation constante des services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe municipale et aux obligations nouvelles de tous ordres nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité. Les modalités et conséquences financières des dispositions listées ci-dessous seront prévues et votées au budget primitif 2016.

Le service de police municipale est actuellement composé d'un chef de service de Police municipale, d'un gardien de Police municipale, de deux ASVP et d'un factotum.

Il est proposé de créer un poste de Gardien de Police municipale au sein du service de Police municipale. Elle permettra :

- d'accompagner un agent, actuellement ASVP, dans sa démarche d'évolution professionnelle par un détachement sur le grade de gardien de police municipale.
- D'autre part d'améliorer le service rendu à la population en étendant et confortant à terme le champ d'intervention des agents de la filière police municipale actuellement en poste par la présence de deux gardiens de police municipale et d'un ASVP au sein du service de police municipale.

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 18 janvier 2016 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 20 janvier 2016.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

Création d'un poste de Gardien de Police municipale à temps complet ouvert au cadre d'emplois des Gardiens.

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

ECONOMIE

- **2016-02-05 : Convention de mise à disposition d'un local à usage d'espace co-working**

Initialement adressé aux travailleurs indépendants isolés et à la recherche de matériel performant, le coworking s'est peu à peu développé à d'autres cibles, comme les télétravailleurs, les personnes en recherche d'emploi ou même des travailleurs de bureaux souhaitant sortir de leur cadre quotidien ou limiter leur temps de trajet domicile-lieu de travail. Les étudiants, pour qui cela pourrait être un moyen de faire de premières rencontres professionnelles et d'avoir des idées de start-ups, sont aussi intéressés par ces espaces de co-working.

Pour le territoire de Francheville, un espace de coworking permettrait de capter des travailleurs exerçant chez eux dans des communes proches, réunir dans un même lieu plusieurs entrepreneurs individuels, créer un pôle dynamique, attirer des activités jusque-là peu intéressées au territoire, et avoir une certaine exposition lors du lancement, notamment par l'aspect encore innovant de ce concept.

Je vous propose donc d'installer un espace de co-working au Bourg bénéficiant ainsi d'un emplacement central et participant à l'animation du quartier.

Il s'agit d'une démarche innovante et adaptée à notre territoire que la Commune souhaite accompagner en mettant à disposition d'un gestionnaire le local anciennement occupé par l'annexe postale du Bourg au sein de l'immeuble « Le RUOLZ » situé 3 place du Bourg.

Cet espace sera géré par la société MIX, déjà installée à Tassin-La-Demi-Lune et adhérente au réseau des espaces de coworking de la Métropole de Lyon, via une convention ci-jointe.

L'espace de coworking de Francheville doit devenir une activité pérenne et autonome. Ainsi, l'objectif partagé entre la Commune et le MIX est d'arriver à une pérennité et une autonomie de fonctionnement du local dans 3 ans.

Vu la présentation en Commission Économie en date du 19 janvier 2016,

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe de mise à disposition d'un local à usage d'espace de co-working avec le Mix.

- autoriser le Maire à déposer une Autorisation de Travaux pour aménager un espace de co-working dans le local 3, place du Bourg.

PATRIMOINE

- **2016-02-06 : Mise aux normes accessibilité des groupes scolaires du Châter et du Bourg, des crèches du Bourg et de Bel-Air, de l'Iris et de l'École de Musique – demande de subventions DETR et Fonds d'Investissement Local**

La Commune de Francheville est propriétaire d'un patrimoine immobilier comprenant des équipements de nature, d'âge et de surfaces diverses. Les lois, décrets et arrêtés en vigueur fixent l'obligation aux gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) de les mettre en conformité en matière d'accessibilité handicapée.

Depuis le diagnostic de ses bâtiments réalisé en 2009, la Ville de Francheville a entrepris de nombreux travaux qui ont permis d'améliorer très nettement leur niveau d'accessibilité (tout handicap confondu).

Dans la continuité de ce qui a été réalisé et pour respecter son Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) validé par le conseil municipal lors de sa séance du 08 octobre 2015, la Commune souhaite poursuivre en 2016 les opérations d'accessibilité dans les groupes scolaires du Châter et du Bourg, les crèches du Bourg et de Bel Air, la salle des fêtes IRIS et l'Ecole de musique.

Les travaux porteront ainsi sur les sanitaires, l'éclairage intérieur, les circulations aux abords des bâtiments, la signalétique et la vitrophanie.

Ces travaux représentent un investissement budgétaire d'un montant de **95 000 € HT**.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type d'opération.

Un dossier de subvention a donc été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à **57 000 €** (60 % du coût HT des travaux).

Vu la présentation en commission Patrimoine en date du 27 janvier 2016,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- s'engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Investissement Local
- autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux pré-cités.

- **2016-02-07 : Groupe scolaire de Bel-Air : projet d'extension de l'école élémentaire – demande subvention DETR et Fonds d'Investissement Local**

L'augmentation de la population sur le quartier de Bel Air impose des adaptations de nos équipements publics et notamment du groupe scolaire pour maintenir un accueil réglementaire et de qualité.

Le groupe scolaire de Bel Air, construit en 1980, a déjà fait l'objet de plusieurs opérations d'extension : deux nouvelles classes élémentaires et sanitaires en 2008 puis quatre classes maternelles, une salle périscolaire et sanitaires en 2010 et enfin trois classes élémentaires, une salle périscolaire et des sanitaires en 2013.

Une ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire est prévue à la rentrée 2016-2017. Elle sera installée dans la salle périscolaire construite en 2013 afin de rassembler les classes élémentaires.

Pour pouvoir assurer la continuité du service périscolaire, la Commune envisage donc d'implanter une construction modulaire comprenant une salle périscolaire d'environ 60 m² et un bloc sanitaire d'environ 15 m².

Les travaux consisteront en du terrassement, raccordement des réseaux, fourniture et pose d'un bâtiment modulaire respectant la Réglementation Thermique (RT) 2012 et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux représentent un investissement budgétaire d'un montant de **125 000 € HT**.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a donc été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à **75 000 €** (60 % du coût HT des travaux).

Vu la présentation en commission Patrimoine en date du 27 janvier 2016,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- s'engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Fonds d'Investissement Local
- autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.

- **2016-02-08 : Rénovation du sol sportif salle du Cosec – complexe sportif – route de la Gare – demande de subventions DETR et Fonds d’Investissement Local**

La Ville de Francheville met à disposition des associations sportives et des groupes scolaires, un complexe sportif route de la Gare composé d’un ensemble d’équipements dédiés dont notamment un COSEC.

Le COSEC est un bâtiment construit en 1976 qui a nécessité la mise en œuvre de travaux d’entretien réguliers et notamment en 1989 avec le changement du revêtement de sol en raison d’un usage particulièrement intensif.

Ce dernier, de marque Taraflex, est devenu lisse et par conséquent extrêmement dangereux pour les joueurs.

Afin d’offrir un équipement sportif aux normes et sécurisé, la Commune souhaite entreprendre la complète réfection du sol.

Les travaux consisteront à enlever le sol existant, à le remplacer par un sol adapté au classement ERP du bâtiment et à tracer les différents marquages sportifs.

Ces travaux représentent un investissement budgétaire d’un montant de **67 000 € HT**.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d’Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) pouvant lui permettre de bénéficier d’une subvention sur ce type d’opération.

Un dossier de subvention a donc été élaboré, la subvention sollicitée s’élevant à **40 200 €** (60 % du coût HT des travaux).

Vu la présentation en commission Patrimoine en date du 27 janvier 2016,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
 - s’engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
 - solliciter une subvention auprès de l’Etat dans le cadre de la dotation d’équipement des territoires ruraux et du Fonds d’Investissement Local
 - autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.
- **2016-02-09 : École de Musique – Fort du Bruissin – Groupes scolaires de Bel-Air et du Châter – Crèche du Bourg – travaux d’aménagement, d’extension et de mise aux normes**

Dans le cadre de la mise en conformité de l'École de musique au Bourg avec la réglementation incendie, la Commune doit procéder à des travaux d'isolement au feu de sa chaufferie. Ces travaux consistent à supprimer des ouvertures (impostes vitrées) et rendre coupe-feu deux portes d'accès.

Concernant le Fort du Bruissin, il s'agit d'aménager dans une salle au 1^{er} étage un local de restauration mutualisé entre le personnel et les traiteurs qui interviendront lors des diverses manifestations culturelles. Les travaux consistent en une mise aux normes incendie du lieu, l'installation des réseaux et mobilier nécessaires à la restauration.

Par ailleurs, pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires et péri-scolaires à Bel-Air et notamment dans la perspective d'une ouverture d'une classe en élémentaire, il est nécessaire de prévoir pour la prochaine rentrée (2016-2017) une salle supplémentaire.

Pour cela, il est prévu d'installer un bâtiment modulaire comprenant une salle de 60 m² environ et un bloc de sanitaires entre la limite Nord du tènement et le gymnase.

Enfin, il est prévu en 2016 de surélever le mur d'enceinte de la cour de la crèche du Bourg et la clôture de la cour de l'école du Châter pour des raisons de sécurité.

Conformément aux articles L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme, ces travaux sont soumis à des demandes de Déclarations Préalables de travaux (DP), d'Autorisations de Travaux (AT) et Permis de Construire (PC).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

Vu la présentation en commission Patrimoine en date du 27 janvier 2016,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux, de déclarations préalables et de permis de construire pour les opérations de l'École de musique, de la crèche du Bourg, du Fort du Bruissin et des groupes scolaires du Châter et de Bel Air.
- **2016-02-10 : Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés**

En tant que consommatrices de gaz naturel pour leurs besoins propres, les collectivités publiques sont particulièrement concernées par les récentes transformations du paysage énergétique et l'ouverture des marchés, entérinée par la fin des tarifs réglementés de gaz pour tous les clients non domestiques au plus tard le 31 décembre 2015.

La Commune de Francheville avait anticipé cette évolution en sortant dès 2011 des Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Il est en effet devenu obligatoire d'appliquer la procédure juridiquement requise par le Code des marchés publics (liberté d'accès à la commande publique et égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, etc.) à des achats jusqu'à présent effectués dans le cadre du monopole légal de fourniture, aujourd'hui supprimé.

Au cœur des métiers de l'énergie, le SIGERLy s'est proposé d'être aux côtés des communes pour optimiser l'achat d'énergie. En Octobre 2013, il s'était positionné naturellement en tant que coordonnateur du groupement de commandes et avait entériné sa volonté d'apporter une réponse d'envergure à ses communes adhérentes. Il avait mis en place un accord cadre pour un marché de 2 ans arrivant cette année à échéance.

Ce marché a permis, pour 40 communes, 10 CCAS et 5 communautés de communes, de faire évoluer le contenu de la relation classiquement entretenue avec le fournisseur historique et d'exiger une offre de services de qualité. D'un point de vue financier, de surcroît, les prix du gaz sur les marchés ont offert de bonnes perspectives de gains par rapport aux tarifs réglementés.

Fort de l'expérience acquise ces dernières années, le SIGERLy a donc décidé par délibération du 14 octobre 2015 de proposer de nouveau la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Pour atteindre cet objectif, il convient de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention de groupement (ci-annexée) qui définit les modalités de fonctionnement.

Le SIGERLy, coordonnateur du groupement, souhaite, grâce à cet achat groupé de gaz d'une durée de 4 ans (durée de l'accord cadre), tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés liés à cette dynamique de groupement et à la mutualisation.

Il convient de souligner que la mise en concurrence n'induit aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service puisque le gestionnaire de réseaux, GrDF sur le périmètre du groupement, en est le garant dans le cadre de sa mission de service public relevant d'un monopole. Le SIGERLy, en tant qu'autorité organisatrice et propriétaire des réseaux, en est également le garant à travers ses missions de contrôle.

Chaque membre du groupement participe financièrement aux frais de fonctionnement du groupement en versant chaque année une participation fixée à 0,06 € / habitant modulée à la baisse en fonction du niveau de consommation de la Commune (article 7 de la convention). Le montant annuel pour Francheville doit s'élever à 863 €.

Au vu de l'intérêt pour la Commune que présente cette démarche, je vous propose donc d'adhérer à ce groupement de commande.

Vu la convention de groupement annexée à la présente délibération,

Vu la présentation en commission Patrimoine en date du 27 janvier 2016,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 14 Octobre 2015,
- Autoriser le Maire de Francheville à signer la convention de groupement de commande,
- Approuver la participation financière de la Commune de Francheville qui est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention de groupement,
- Autoriser le Maire de Francheville à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.